

# VISCOS

## Elaboration de la carte communale



# Sommaire

**Page 4 - ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

**Page 48 - CHOIX DE LA COLLECTIVITE ET ZONAGE RETENU**

**Page 56 - INCIDENCE DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT**



Vu pour être annexé  
à notre arrêté de ce jour,  
Fait le 4 FEV 2009

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,

Le Secrétaire Général :

S.G.N.E

Christophe WEDELIN

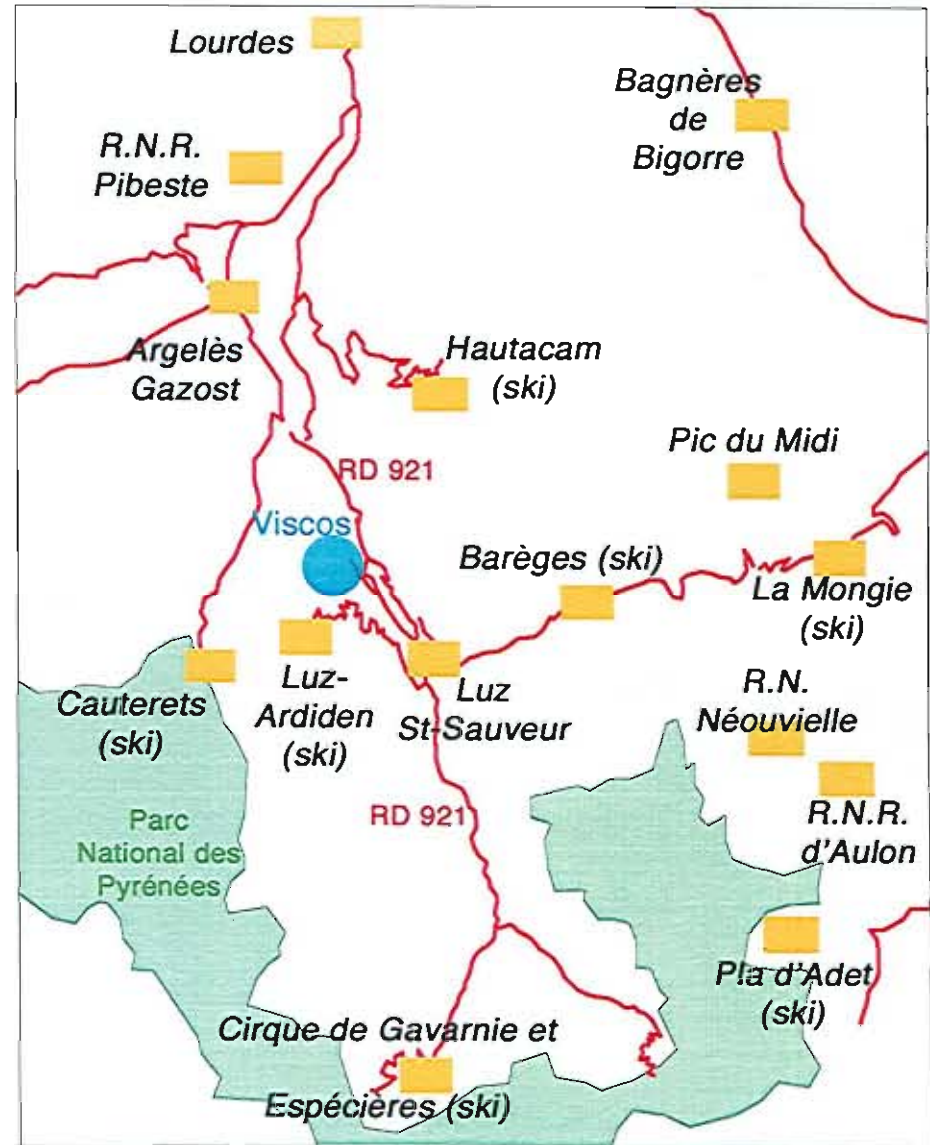
P/le Préfet des Hautes-Pyrénées  
Le Chef de bureau délégué

Jean-Christophe CASTAGNOS

# Préambule

La commune de VISCOS souhaite disposer d'une **carte communale** afin de maîtriser le développement de son territoire.

Le souhait communal est de permettre une **évolution raisonnée des zones constructibles**, en prenant en compte les caractéristiques patrimoniales du territoire.



Fond de carte IGN au 1 : 250000 « Pyrénées occidentales »

# **ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

**Page 2 - Présentation de la commune**

**Page 11 - Paysage et patrimoine naturel**

**Page 19 - Socio-économie : une petite commune de montagne qui rebondit**

**Page 35 - Réseaux et données techniques**

**Page 43 - Bilan de la carte communale**

**Page 44 - L'avenir**

# **PRESENTATION PHYSIQUE DE LA COMMUNE**

**Sentinelle du Pays Toy, accrochée à flanc de montagne**

**Commune pyrénéenne typique**

**Vallée glaciaire**

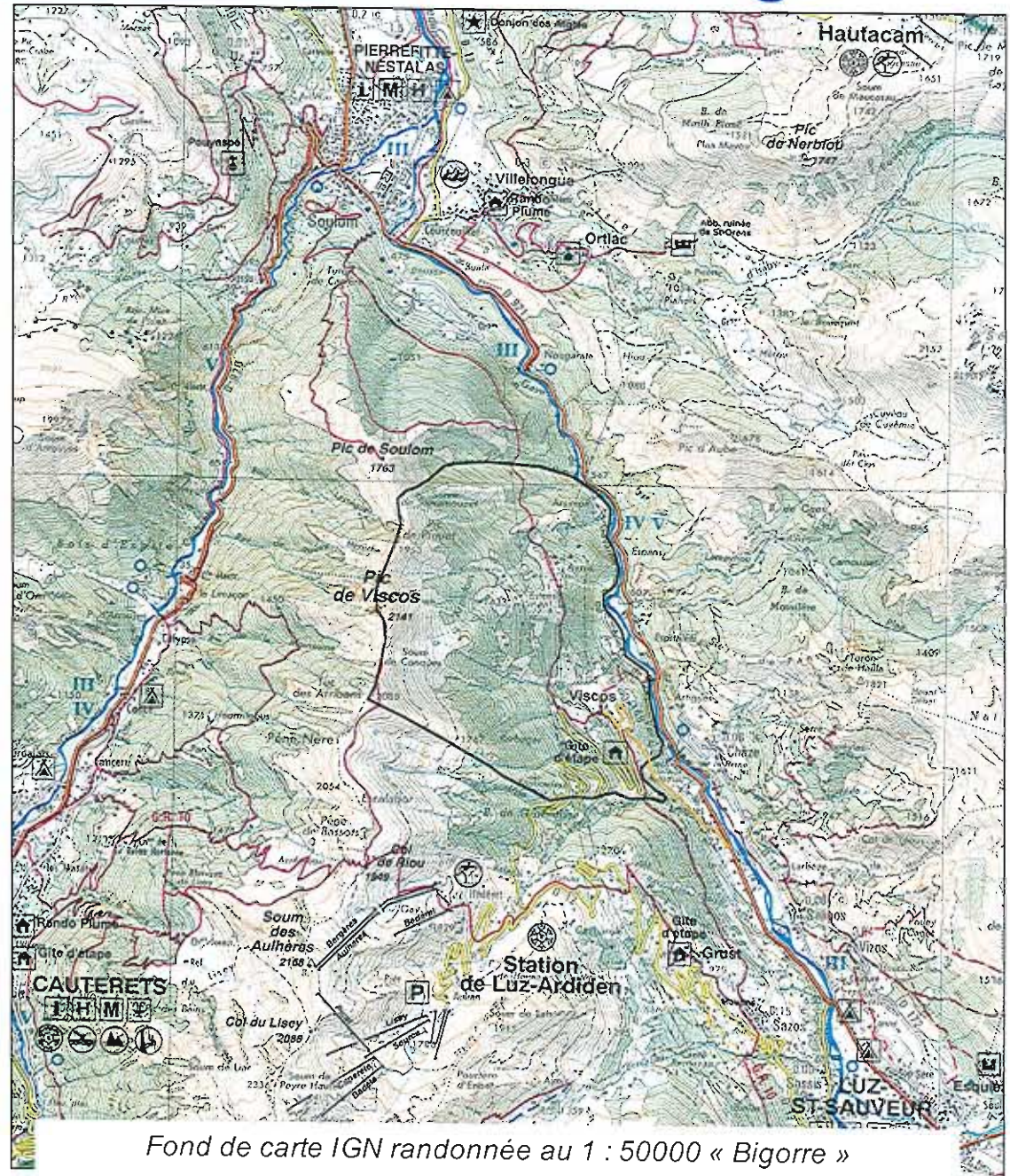
**Climat montagnard et nombreux cours d'eau**

**Risques naturels**

# Une sentinelle accrochée à flanc de montagne

- Située dans la vallée du **Gave de Pau**, à proximité immédiate **du domaine skiable de Luz-Ardiden**, dans un environnement montagnard largement tourné vers le tourisme estival et hivernal
- Accrochée au **flanc ouest**, elle est desservie par une voie depuis le fond de vallée, tandis qu'une autre (parfois fermée en hiver) la relie directement à la station de ski
- Un peu à l'écart de la principale voie de communication, elle est à quelques minutes de Luz-Saint-Sauveur, chef lieu de canton, elle **domine la vallée** et « garde » l'entrée **du pays Toy** avec Chèze, son vis-à-vis

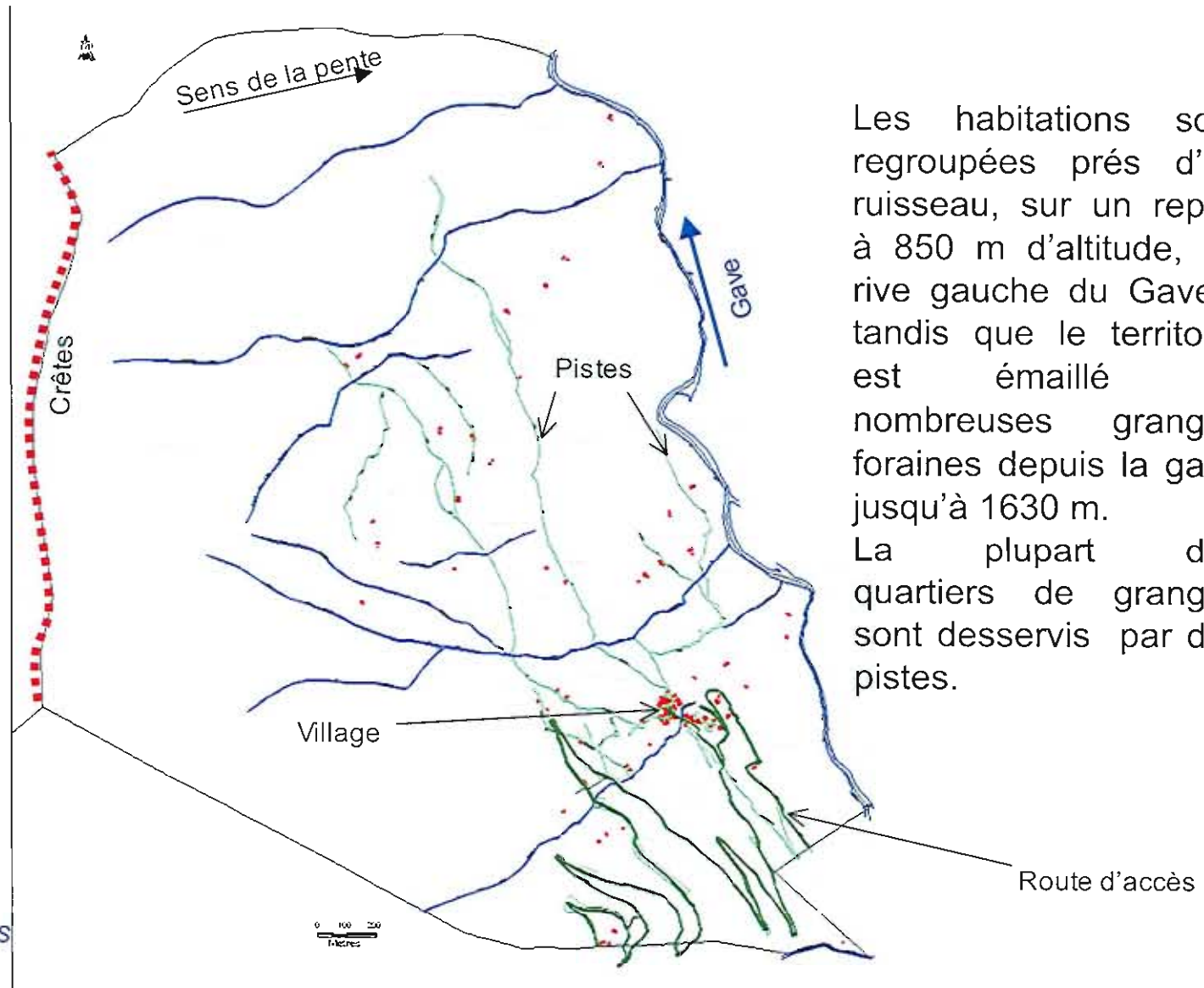
Carte communale de VISCOS



Fond de carte IGN randonnée au 1 : 50000 « Bigorre »

# L'organisation typique d'une commune pyrénéenne

La commune de VISCOS couvre une superficie de **652 ha**  
Elle s'étage de **530 m** d'altitude au niveau du Gave  
à **2141 m (Pic de Viscos)** sur les crêtes qui la séparent de la vallée de Cauterets à l'ouest



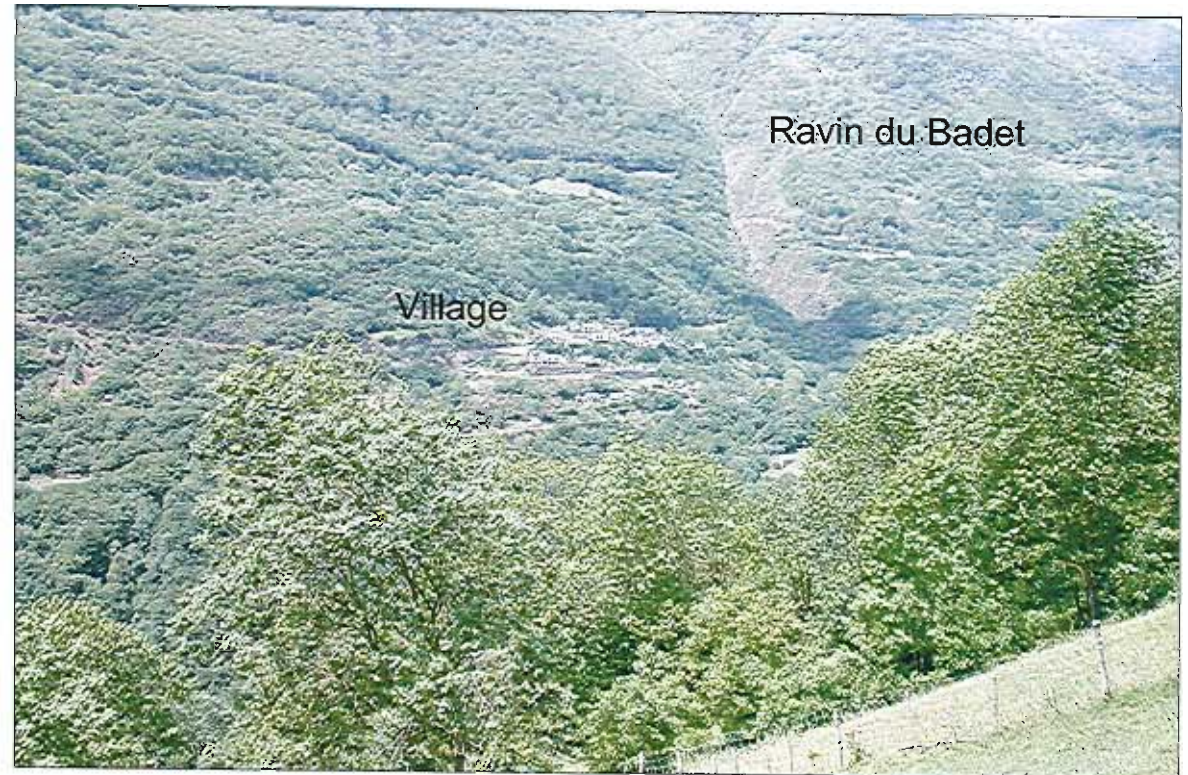
Les habitations sont regroupées près d'un ruisseau, sur un replat à 850 m d'altitude, en rive gauche du Gave ; tandis que le territoire est émaillé de nombreuses granges foraines depuis la gave jusqu'à 1630 m. La plupart des quartiers de granges sont desservis par des pistes.

# Une vallée glaciaire

Le village repose sur des moraines. Ces moraines surmontent des terrains composés de quartzophyllades au Nord du village, et de pélites et de grès au Sud.

La présence de moraines explique les discontinuités de ruisseaux, qui s'infiltrent dans ces formations.

Elles constituent un petit dôme surmonté d'un replat, sur lequel s'étale le village.

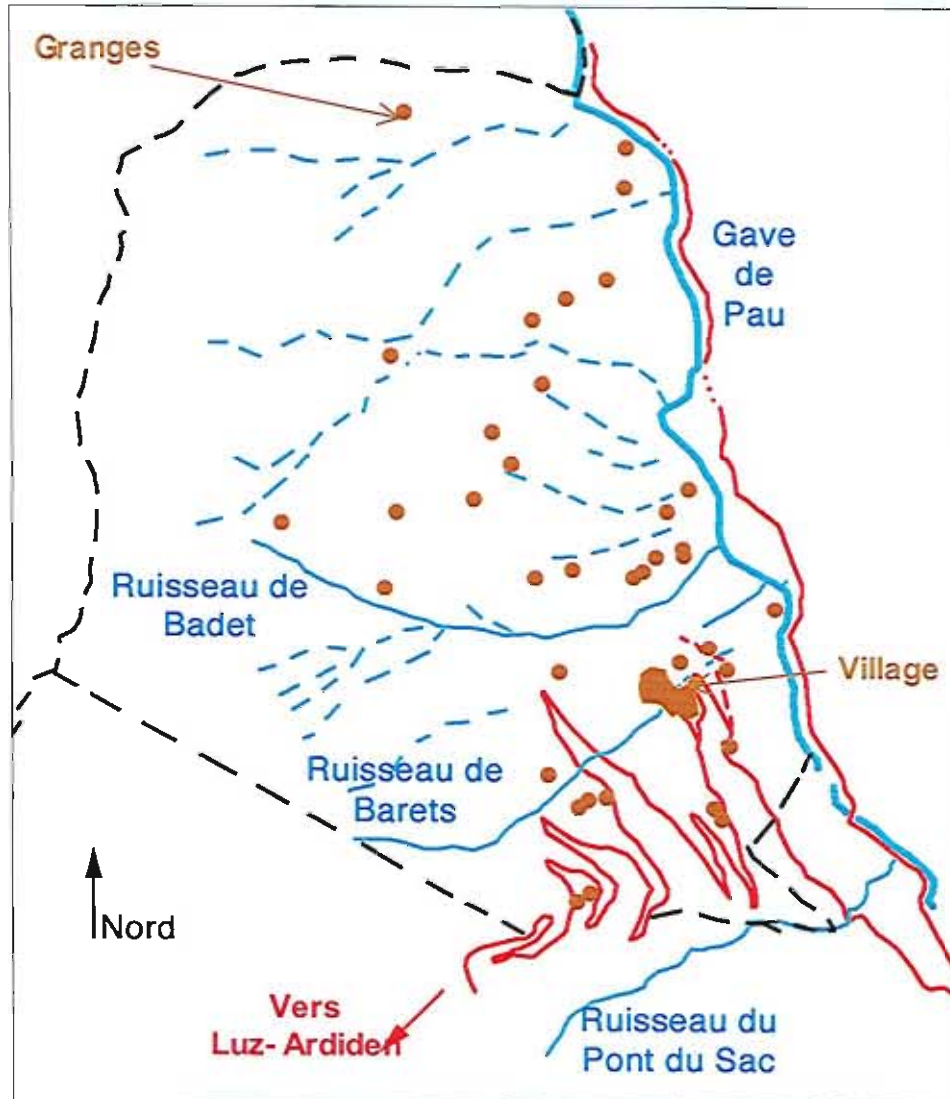


Le replat contraste avec le reste du territoire qui présente des pentes très accusées, hormis quelques petites bandes d'alluvions le long du Gave.

*(Source : Carte géologique au 1/50000, Argelès-Gazost, Bureau des recherches géologiques et minières, observations directes pour la géomorphologie)*

# Un climat montagnard et de nombreux cours d'eau

Le climat est de type oro - atlantique. En effet, l'humidité importante répartie sur l'année caractérise le climat général des massifs des Hautes-Pyrénées, de plus ici des influences montagnardes fortes génèrent des températures plutôt basses en hiver et un nombre de jours de neige relativement élevé.



Le Gave de Pau (ou ici Gave de Gavarnie) borde la commune à l'Est. Il est, en fond de vallée, le cours d'eau récepteur de tous les écoulements du versant sur lequel se situe VISCOS.

3 ruisseaux ont un écoulement permanent, du Nord au Sud :

- ruisseau de Badet,
- ruisseau de Barets, dont l'écoulement se perd dans les moraines au niveau du village,
- ruisseau du Pont du Sac, qui draine notamment le domaine skiable de Luz-Ardidon.

Le Gave de Pau, appartient au bassin de l'Adour, constitue l'un des **attraits touristiques majeurs** du secteur (tourisme pêche, sports d'eaux vives, etc.) et un élément de l'économie locale (barrages hydroélectriques).

Tous les cours d'eau, y compris le Gave de PAU, sont très encaissés et constituent **des ravins ou gorges**.

# Risques naturels

- Risque **sismique de niveau S1B** (deuxième niveau sur une échelle croissante de 5),

- Risque **Feu de Forêt**,

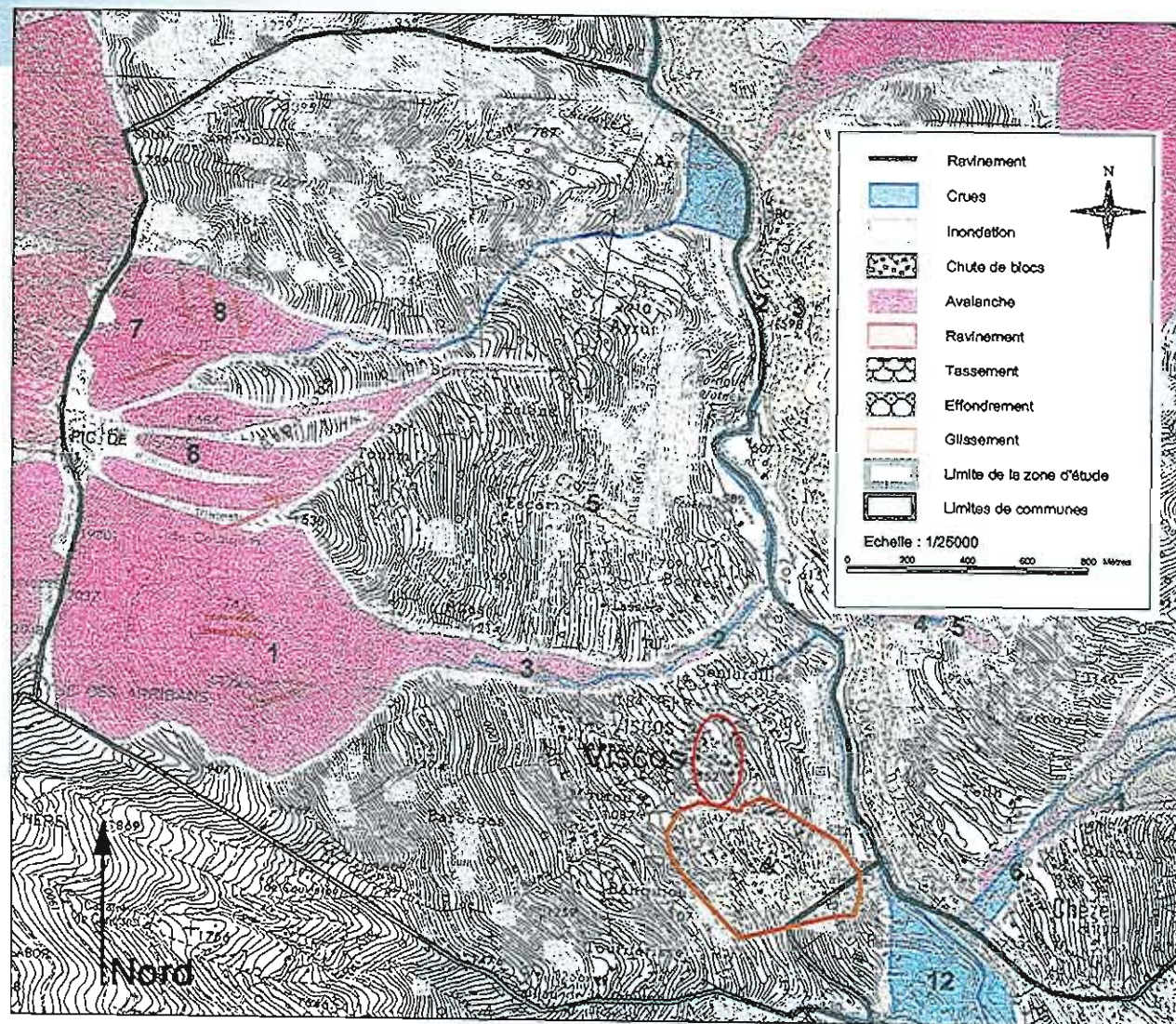
- Risque **Mouvement de terrain lent**,

*Source : dossier départemental des risques majeurs (Préfecture des Hautes - Pyrénées)*

- Risque **Inondation**. Il est limité à un risque de débordement du Gave de Pau, qui ne concerne toutefois aucune construction.

*Source : Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)*

Aucune Installation Classée pour la Protection de l'Environnement n'est recensée dans la commune.



Plus précisément, selon l'atlas des risques en vallée des Gaves, la commune est soumise aux risques suivants (R.T.M.) (cf. carte) :

Risque **Avalanche**, le long des couloirs formés par les cours d'eau, notamment le ruisseau du Badet,

- Risque **Crues**, notamment en contrebas du ruisseau la Guille Nère, au Nord de la commune,

- Risque **Chute de bloc**, notamment au Sud du village, *Source : Restauration des Terrains en Montagne*

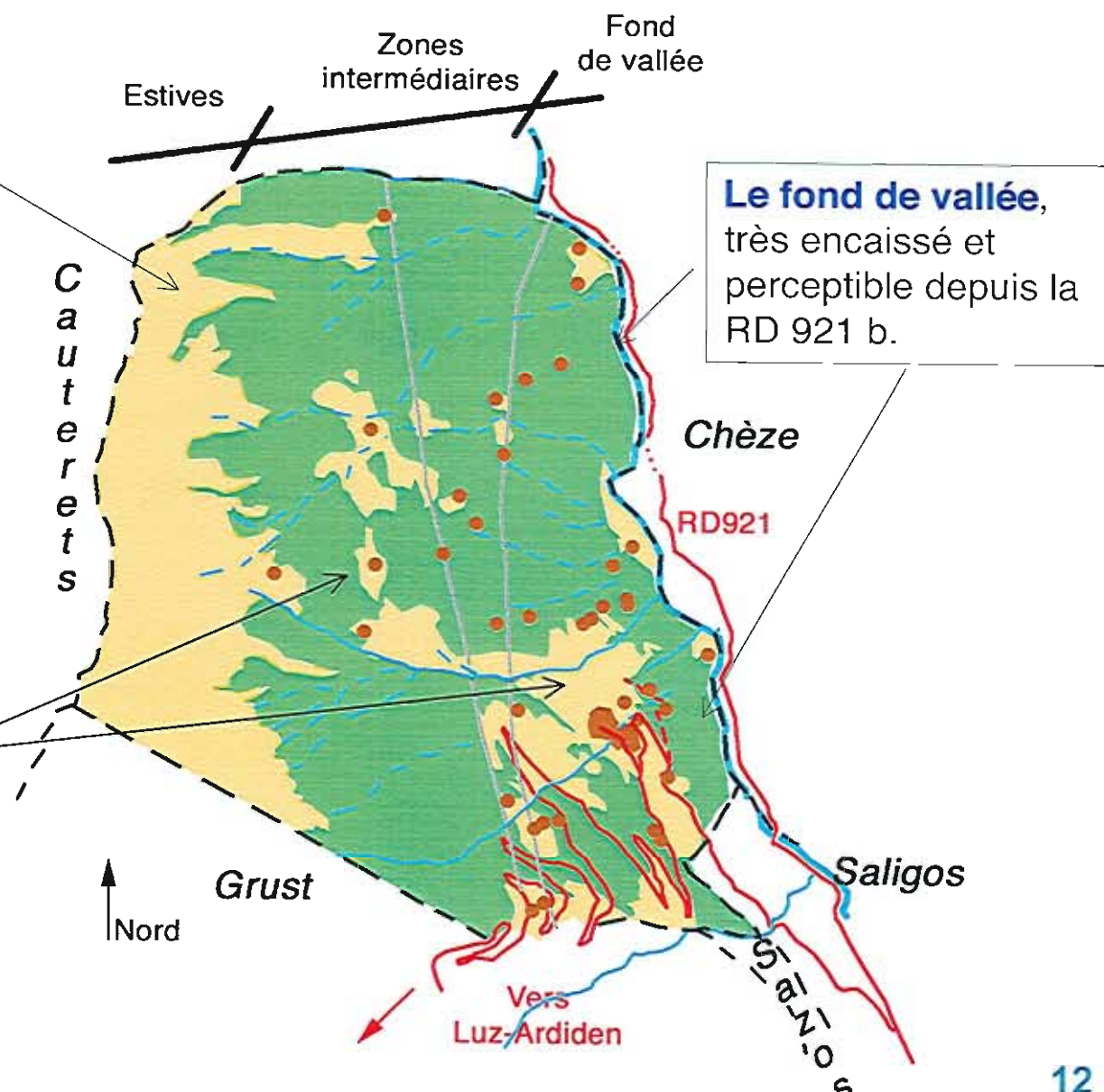
# PAYSAGE ET PATRIMOINE

**Les 3 entités paysagères traditionnelles du paysage montagnard**  
**Patrimoine naturel, végétal et faunistique, inventorié et reconnu**  
**Forêt communale aménagée**

# Les 3 entités paysagères traditionnelles du paysage montagnard

**Les estives** : espaces ouverts d'altitude, dans le quart supérieur du territoire.

**Les zones intermédiaires** : le milieu de versant occupé par le village, les granges, la forêt et les anciens espaces bocagers, en cours de fermeture du fait de la déprise agricole ; ces derniers sont le plus souvent attenants au village ou aux granges ; c'est l'entité qui occupe la majeure partie du territoire.



**Le fond de vallée**, très encaissé et perceptible depuis la RD 921 b.

# Paysage

Vue depuis Chèze

Zones intermédiaires

Forêts  
Pré colonisé  
par les landes à fougère aigle  
Landes à Bruyère et Buis  
Boisement de recolonisation  
de bouleaux



Estives enneigées

Village

# Paysage

**Plaine du Gave :**  
en amont de Viscos

*Vues depuis Chèze*

Pentes abruptes des gorges de Luz



Plateau de Sentarailles, sous le village

Village sentinelle au dessus de la vallée

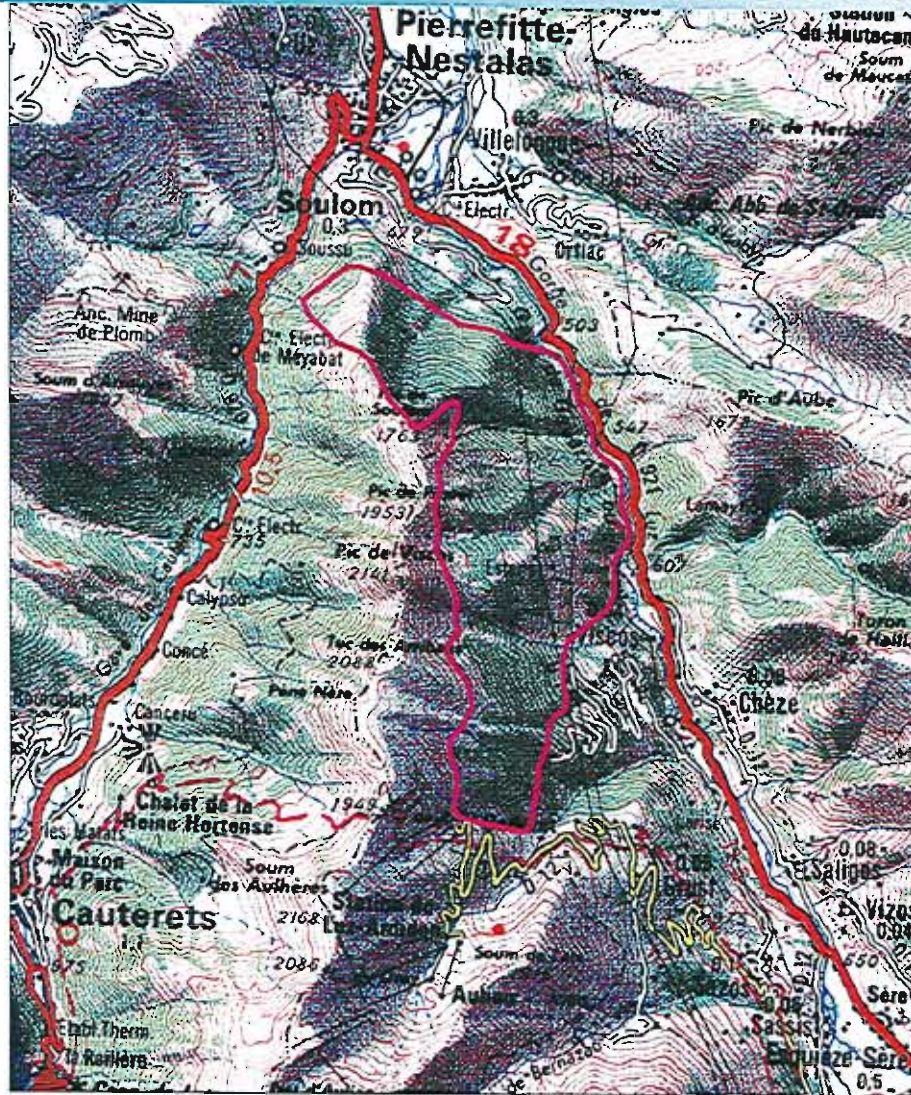
*Vue en amont du village*

Carte communale de VISCOS

Route d'accès au village



# Patrimoine naturel



La plus grande partie du territoire communal est incluse dans la **ZNIEFF** de type 1

« **Forêts de la rive gauche du Gave de Gavarnie et pic de Viscos** »

Elle fait partie de la ZNIEFF de type 2 « **Massif de l'Ardiden** » qui s'étend de Cauterets à Luz-Ardiden.

Le Gave de Pau fait partie du site **Natura 2000** « FR7300922 Gave de Pau et de Cauterets ».

Ces différents zonages ne présentent aucune interférence avec la zone urbanisée du village.

Enfin, la commune fait partie de la zone périphérique du **Parc National**, sans contrainte spécifique.

IGN SCAN 100 © MNHN/IEG/SPN - MATE - DIREN MP

0 500 1000 Mètres



Code régional : 01560003      Code national : 730011492  
ZNIEFF de Type 1 : FORETS DE LA RIVE GAUCHE DU GAVE DE  
GAVARNIE ET PIC DE VISCOS

Carte communale de VISCOS

## Patrimoine naturel végétal

L'étagement altitudinal permet de rencontrer:

- l'**étage subméditerranéen** avec la série du **Chêne pubescent**, à basse altitude sur pente forte;
- l'**étage collinéen** avec la série du **Chêne sessile**, dans les fonds de gorges en bordure du gave;
- l'**étage montagnard** (zones intermédiaires), le mieux représenté sur ce territoire avec la série du **Hêtre** et un peu celle du **Sapin pectiné**
- l'**étage subalpin** (estives) avec les landes de la série du **Pin à crochet**

Les espèces dominantes sont :

- strate arborée : Hêtre, Sapin pectiné, et plus bas, Merisier, Tilleul, Frêne,...
- strate arbustive : Noisetier, Sorbier, Buis, Bruyère arborescente Rhododendron, etc.
- strate herbacée : Myrtille, Luzule des bois, Scille fausse Jacinthe, Fougère aigle, Canche flexueuse, ....



Etage montagnard

Toute la partie basse de la commune présente des faciès de colonisation très dynamiques suite à l'abandon par l'élevage des secteurs de pré

# Patrimoine naturel faunistique

La variété des milieux et le couvert forestier sont propices à la présence d'une faune diversifiée. Parmi toutes les espèces présentes, on retiendra par exemple **l'Isard** et le **Grand tétras**, hôtes prestigieux.

On note également la présence du **Chevreuil**, du **Sanglier**, et probablement de toute la faune commune en zone de montagne (**grands et petits rapaces**, **Genette**, etc.), mais nous n'avons pas plus d'informations à ce sujet.



Ruisseau de Badet, très encaissé, avec une pente prononcée.

Cours d'eau : La faune du Gave de Pau est dominée par la Truite. Le Desman, cité dans la fiche du site Natura 2000, est probablement inféodé aux parties les plus calmes du Gave de Pau et de ses affluents. Les ruisseaux de Viscos paraissent trop pentus pour en abriter une population pérenne. La Loutre est sur le Gave entre Pierrefitte et La Prade. Le Saumon n'est présent qu'à plusieurs kilomètres à l'aval dans le Gave de Pau.

*Sources : Direction Régionale de l'Environnement Midi-Pyrénées, Carte de végétation au 1 : 250000 "Tarbes", aménagement forestier de la commune de Viscos ( 1987- 2006), observations directes.*

# Forêt communale

La forêt communale de VISCOS est constituée depuis 1967 sur une surface de **329,62 ha soit 50 % du territoire communal**. La forêt est composée en début d'aménagement par :

- en dessous de 900 m, une hêtraie très claire, accompagnée de Chêne sessile, Frêne et Noisetier ;
- **Hêtraie ou Hêtraie - Sapinière** au dessus, parfois accompagnées de Sorbier.

**Le Hêtre** est l'essence dominante.

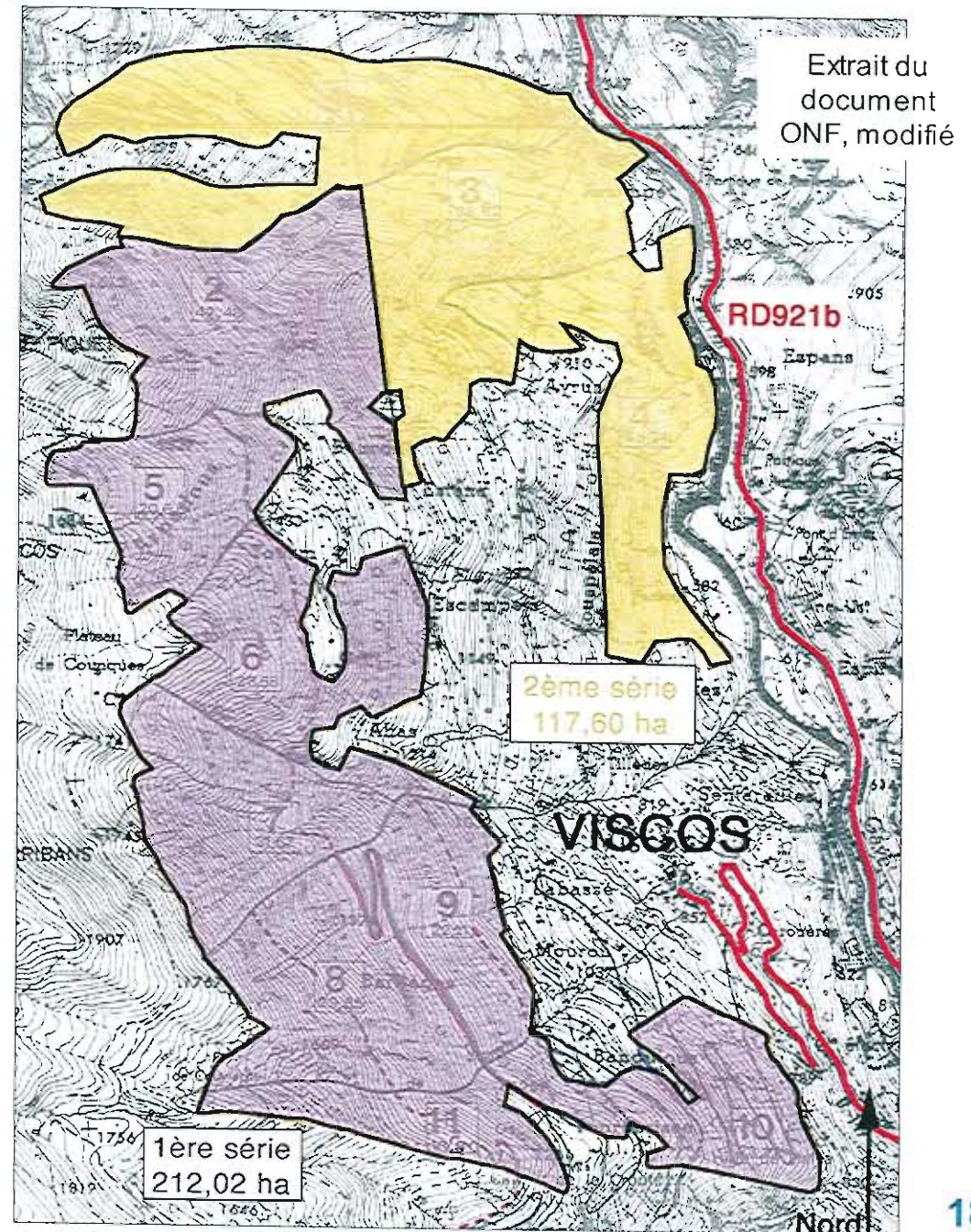
L'aménagement 1987 - 2006 prévoit deux séries :

**1<sup>ère</sup> série : de protection (contre les avalanches) et production**, surface de 212,02 ha, traitée en futaie régulière à groupe de régénération élargie (essences objectifs = Hêtre et Sapin) ;

**2<sup>ème</sup> série : hors cadre**, surface de 117,60 ha. Aucune intervention sylvicole, forêt pérenne, grâce aux rejets des Noisetiers, Frênes, .....

La forêt ne génère pas de revenu actuellement  
Des coupes d'affouages sont réalisées ; ce bois de chauffage, façonné par les employés communaux, est gratuit pour les habitants

Carte communale de VISCOS



# **Petite commune de montagne qui rebondit....**

**Reprise démographique**

**Activités liées au tourisme**

**Agriculture : projet d'installation**

**Le bâti évolue autour de plusieurs espaces publics :  
autant de résidences secondaires que principales,  
le bâti ancien est peu à peu réhabilité,  
plusieurs granges ont été transformées.**

# Reprise démographique

1968	1975	1982	1990	1999	2006
63	48	41	32	41	44

Source : Commune

Evolution de la population

Source : INSEE

La situation géographique de la commune permet aux habitants de profiter :

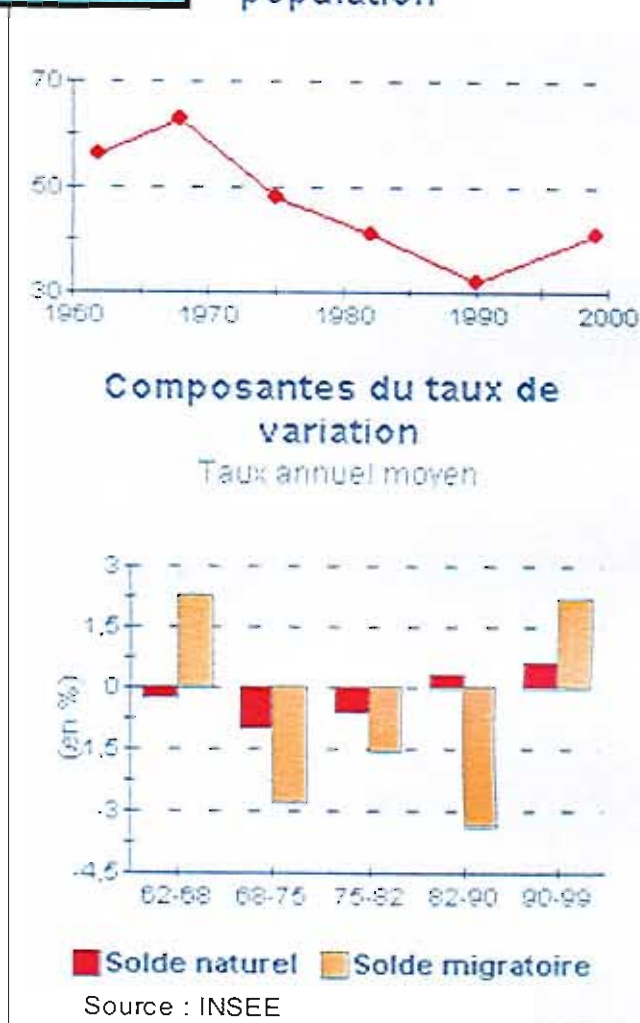
- d'un environnement montagnard typique de la région, du Gave de Pau en fond de vallée jusqu'aux crêtes en passant par les zones de grange,
- de la proximité des aires touristiques et des aires protégées parmi les plus prestigieuses des Pyrénées,
- d'un certain isolement par rapport à la circulation du fond de vallée.

**Les soldes positifs naturel (+2) et surtout migratoire (+7) expliquent l'augmentation de la population entre 1990 et 1999. Ces deux valeurs étaient négatives entre 1968 et 1990.**

Dans les années 2000, 3 nouveaux arrivants (achat d'une maison ancienne) confortent la population résidente.

Le même type d'évolution de la population est sensible à l'échelle du canton depuis 1968, avec une diminution jusqu'en 1990, et une légère augmentation depuis 1999, principalement due au solde migratoire positif.

Carte communale de VISCOS



# Structure de la population

La pyramide des âges s'établissait en 1999 à (*pas de détail disponible pour 2006*) :

moins de 14 ans :	12
de 15 à 29 ans :	2
de 30 à 44 ans :	12
de 45 à 59 ans :	4
de 60 à 74 ans :	8
de 75 à 94 ans :	4

*Soit 1/3 des habitants ont moins de 29 ans  
ou plus d'1/2 ont moins de 44 ans.*

*Ces deux catégories sont en nette  
augmentation entre 1990 et 1999.*

Parmi les 42 habitants, 35 sont nés dans le département, 4 dans la région Midi-Pyrénées, 3 ailleurs en France métropolitaine.

***Ce chiffre confirme l'attrait du village au niveau local.***

**La moyenne est actuellement d'environ 2,6 habitants par logements à VISCOS.**

## Activités

On recense sur la commune :

- un **hôtel - restaurant** de 14 chambres et 80 couverts, qui induit 8 emplois à l'année, 11 en saison dont deux habitants du village,
- 8 **appartements meublés** privés à louer,
- 1 **gîte** privé de 12 places,
- **aucun agriculteur** à ce jour, un projet d'installation de jeune agriculteur en cours,
- une **secrétaire** à temps partiel pour la mairie et **deux employés** communaux.

L'INSEE a recensé en 1999 : 4 employés, 4 ouvriers, 16 retraités et 20 « autres inactifs ».

Le nombre d'agriculteurs est passé de 8 en 1982 à 0 en 1990 et 1999.

En 2006, **le nombre total d'actifs est de 13**, dont 2 travaillent dans la commune et 6 dans d'autres communes du département.

**Les enfants sont scolarisés à Esquièze (4 enfants) ou Luz (6 enfants), et au lycée d'Argelès (4).**

# Vie communale et tourisme

La vie de la commune se traduit notamment par :

- **Des équipements** : mairie, salle des fêtes, église\*,  
• *l'église comporte un retable et du mobilier inscrit, un encensoir remis par l'impératrice Eugénie.*
- **Les activités du comité des fêtes** (*feu de la Saint-Jean, fête communale, Noël des enfants, chandeleur, soirée belote, repas des habitants y compris résidents secondaires*)

Cette commune fait partie d'un **territoire privilégié** pour la pêche, pour la chasse, pour la randonnée pédestre notamment une boucle Grust - Sazos - Viscos très fréquentée.

Enfin, le **domaine skiable de Luz - Ardiden**, pôle touristique majeur en hiver, est très proche de Viscos, bien que la liaison directe se révèle parfois peu praticable en hiver.

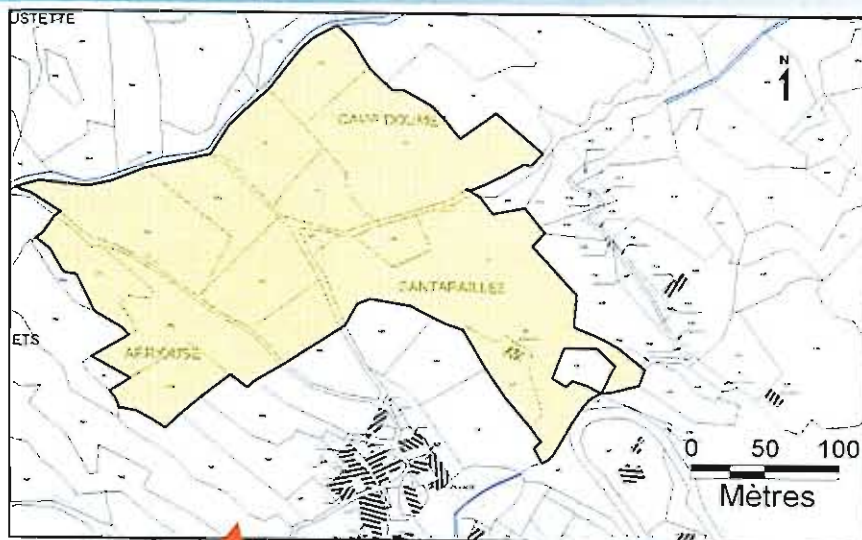
La commune de Viscos constitue, sous le nom de Bescos, le cadre d'un roman de l'auteur Paulo Coelho « *Le démon et Mademoiselle Prym* ».

La commune est donc l'objet d'une certaine **fréquentation touristique** grâce à l'hôtel-restaurant, aux locations, à l'église et aux sentiers

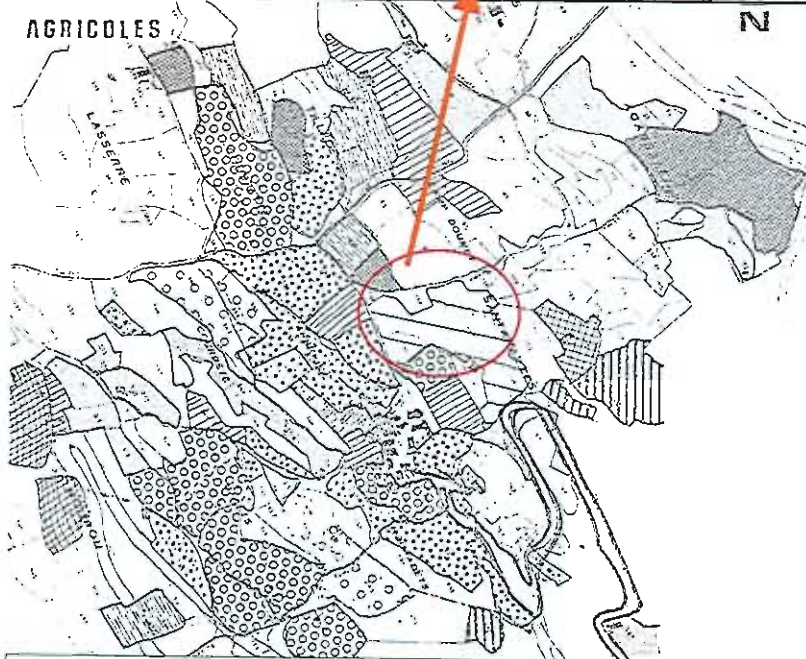
**La capacité d'hébergement** de la commune peut amener la population à un niveau maximum théorique de 135 personnes, plus couramment de 80 pour 44 résidents permanents

# Les anciennes exploitations agricoles - les projets

Zone du projet  
d'installation  
d'un jeune  
agriculteur



LES STRUCTURES  
D'EXPLOITATION  
AGRICOLAS



Chaque figuré représente une exploitation agricole différente,  
**au nombre de 8 en 1980 d'après l'INSEE.**

**Pour mémoire**, les rédacteurs du rapport de présentation de la carte communale réalisée en 1980, caduque, soulignaient parmi les objectifs :

*Développement* : maintenir la fonction agricole ; favoriser les activités d'appoint (gîtes ruraux, tourisme vert) ;

*Aménagement* : protection des terres mécanisables ; conservation des granges à des fins agricoles ou de gîtes ruraux exclusivement.

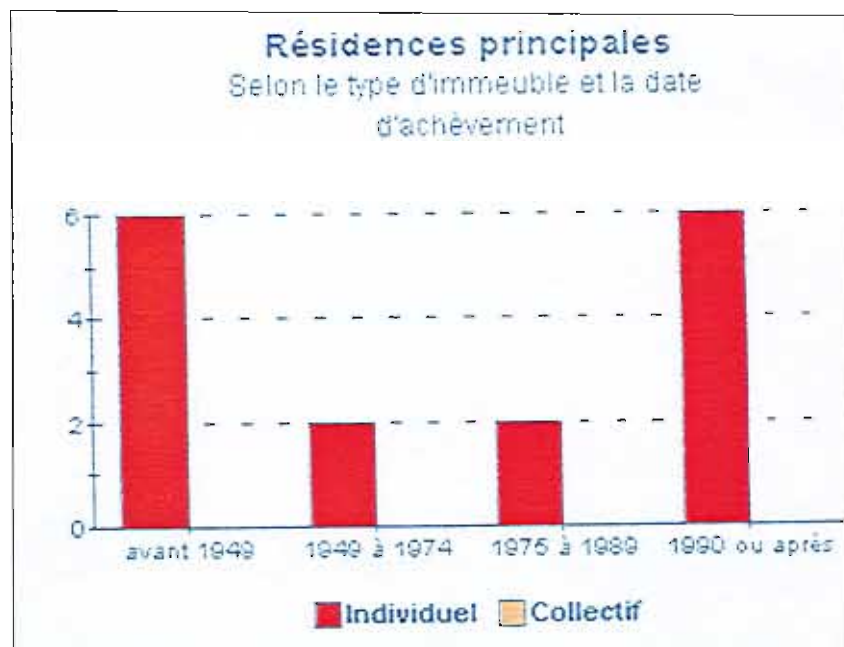
Des « activités d'appoint » ont été mises en place, mais n'ont pas suffi pour préserver les exploitations agricoles de la commune. Leur disparition est sensible par exemple dans le paysage, où l'on perçoit assez nettement l'enfrichement des espaces ouverts.

Les estives de Viscos constituent environ 10 % de l'unité pastorale de « Montagne de Sazos - Grust - Viscos ». Elles sont peu fréquentées

Un projet d'installation d'un jeune agriculteur est en cours sur le nord du village, pour une activité d'élevage ovin extensif, en appellation d'origine contrôlée (AOC Barèges).

# Partage entres résidences principales et secondaires

En 1999, l'INSEE a recensé **16 résidences principales et 13 résidences secondaires**.



Constructions postérieures au dernier recensement :

1998 : 1 ; 1999 : 3 ; 2001 : 1

Pas de résidence principale construite en 2002 - 2003 - 2004

De 1998 à 2004, 3 résidences secondaires ont été construites

Les constructions de **résidences principales** sont réalisées essentiellement avant 1915 puis après 1990 (37,5 % pour chaque, soit 75 % pour ces deux périodes).

Les **résidences secondaires** sont apparues après 1990.

Cinq **logements vacants** étaient recensés en 1999. En 2006, il reste 1 logement vacant et 2 ruines récupérables.

Aucun **logement collectif** n'est présent.

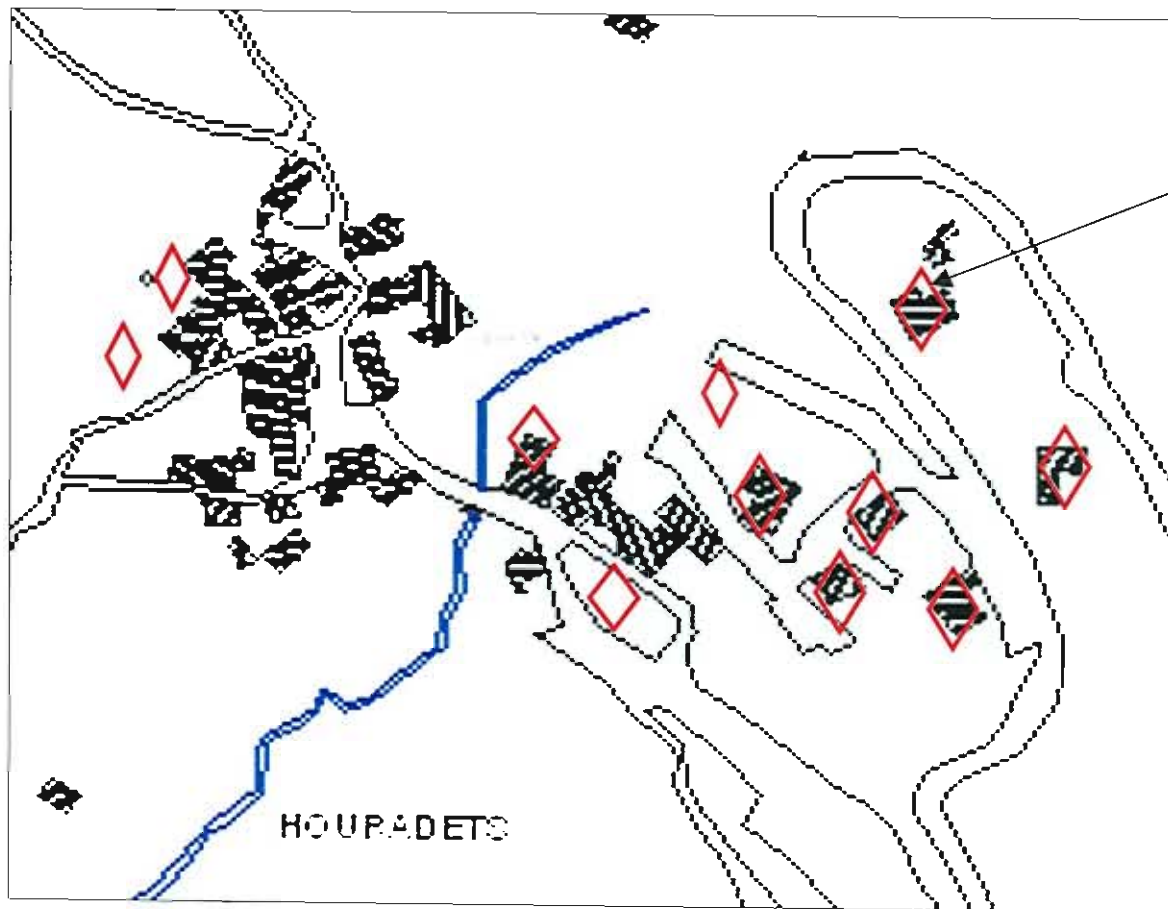
La commune dispose de 3 logements communaux à l'année : 2 à la mairie et 1 à l'auberge, ainsi que de 3 studios loués en saison touristique et 3 chambres réservées aux saisonniers.

Aucune autre **location à l'année** n'est recensée sur la commune.

## Typologie du bâti

Le village se développe sur un petit replat, de part et d'autre d'un petit ruisseau qui le traverse.

L'habitat du village proprement dit, est constitué de maisons anciennes accolées ou proches les unes des autres, organisées autour d'une rue basse, étirée nord-sud, selon une courbe de niveau et de deux rues qui remontent la pente et se rejoignent.



Extrait du cadastre 2006


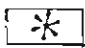


Les constructions les plus récentes (7) se sont surtout développées en contrebas du village (lotissement communal, 1980), dans les lacets de la route d'accès ; elles sont plus individualisées au centre de leur parcelle.

Les constructions nouvelles au sein du tissu ancien ne sont qu'au nombre de 4.

Les autres constructions correspondent aux granges dispersées sur la commune, rénovées pour plusieurs d'entre elles.

# Usage du bâti dans le village

## LEGENDE

-  Habitation **H**
-  Maisons abandonnées
-  Granges abandonnées
-  Granges - Bergeries
- G** Garages ou annexes
- E** Eglise
- B P** Batiments publics ( Ecole mairie )
- R** Restaurant

**En gras : actualisations en 2006**

En 1980, la vocation de certains bâtiments (granges, bergeries) était encore agricole.

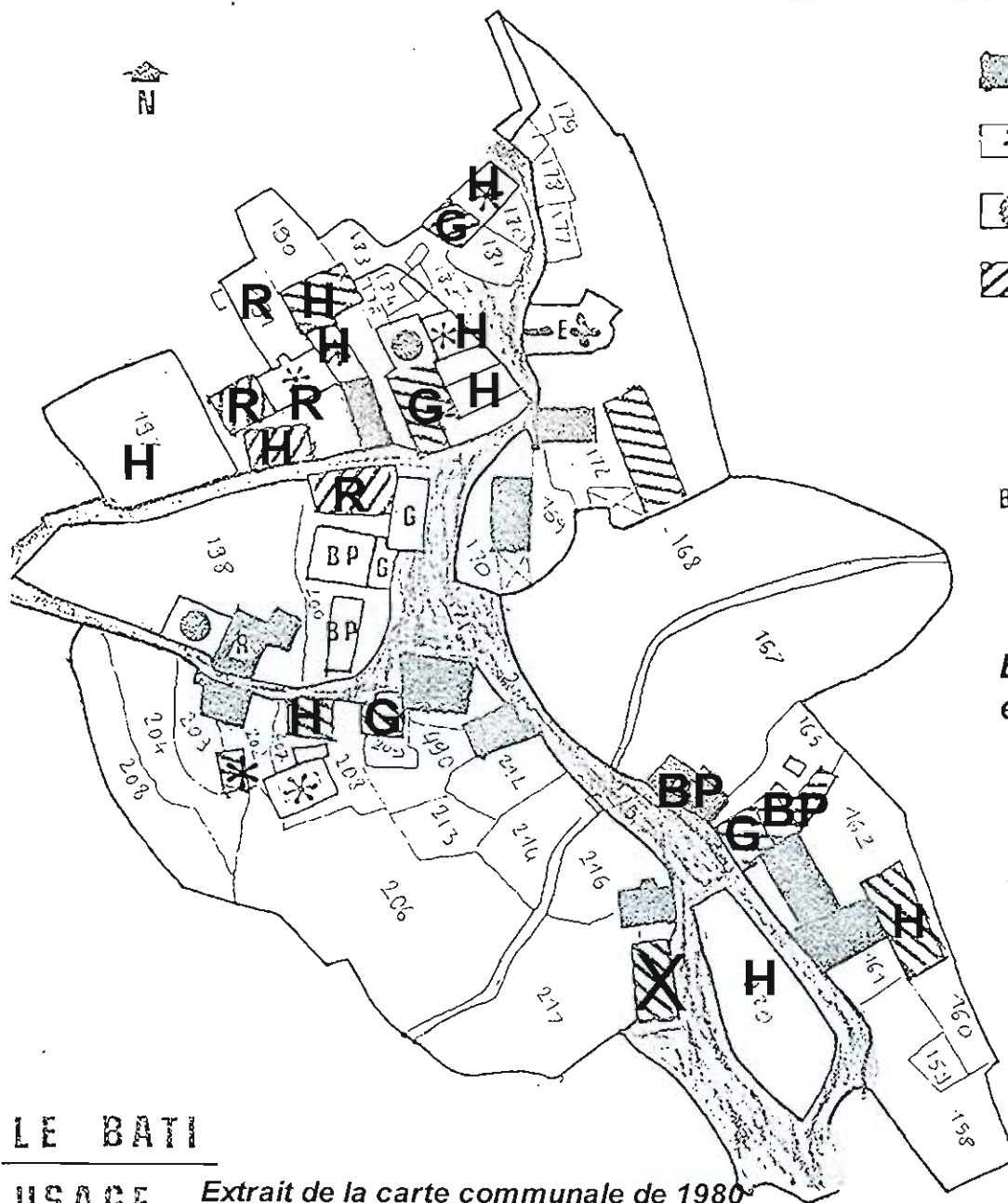
Les principales évolutions:

- la réfection et transformation de plusieurs de ces bâtiments en habitations,
- la construction de nouvelles habitations ;
- des ruines persistent.

LE BATI

USAGE

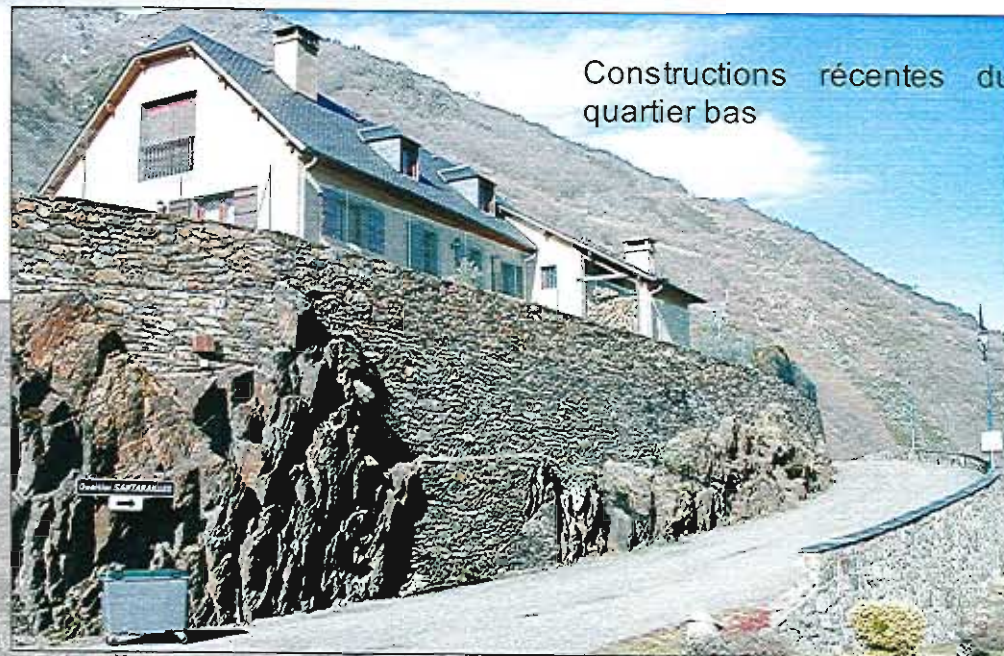
Extrait de la carte communale de 1980



Carte communale de VISCOS

## Logements anciens et récents

Les logements du quartier bas sont récents, ou en construction. Les logements dans le village, au-dessus, sont plus anciens et en cours de rénovation.



Carte communale de VISCOS

# Typologie du bâti



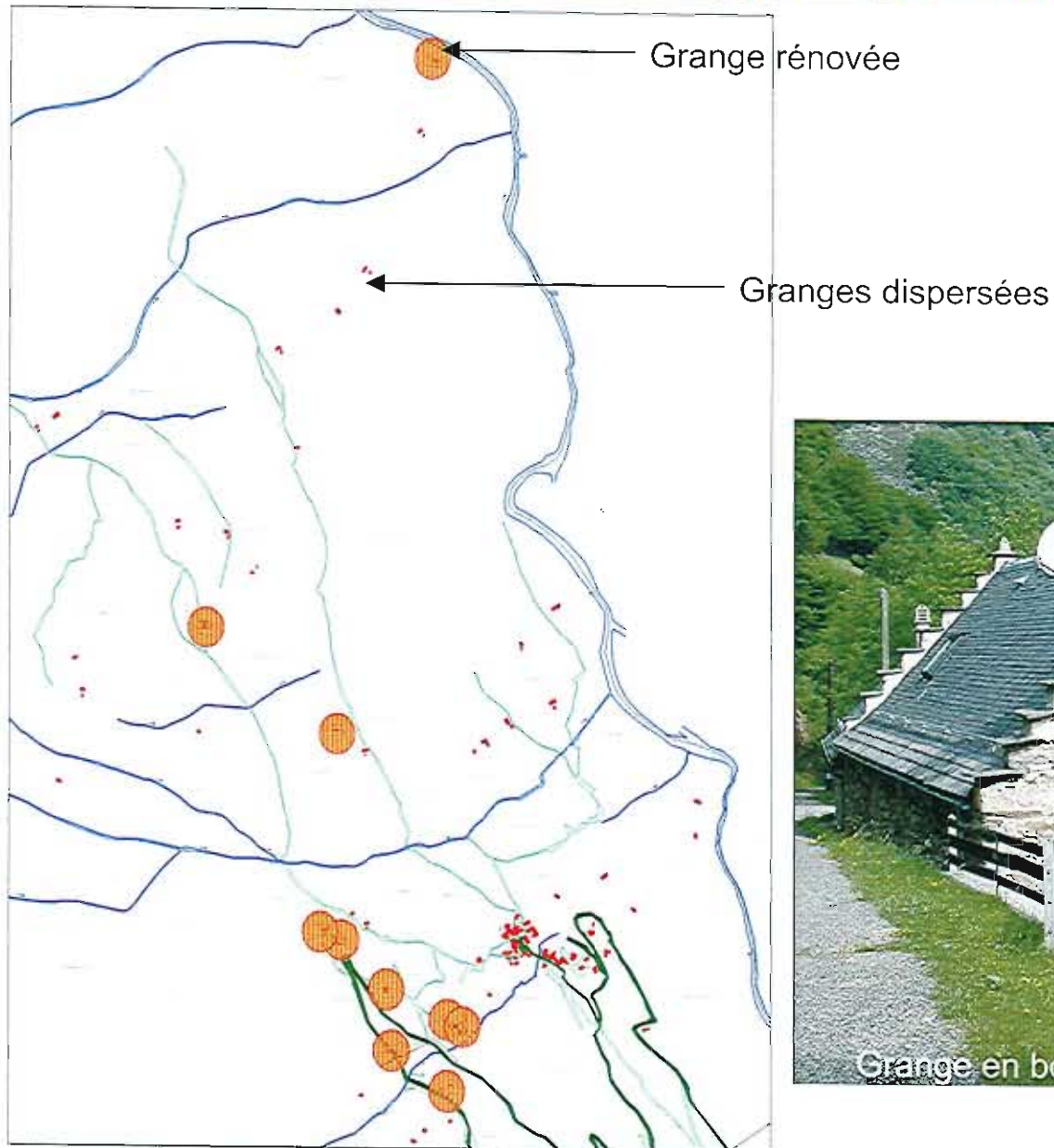
Ruine

**Le cœur du village est plutôt composé d'habitat ancien, le plus souvent rénové, avec quelques ruines.**



Rénovations

# Typologie du bâti



**Les autres constructions correspondent aux granges dispersées sur la commune, rénovées pour plusieurs d'entre elles.**



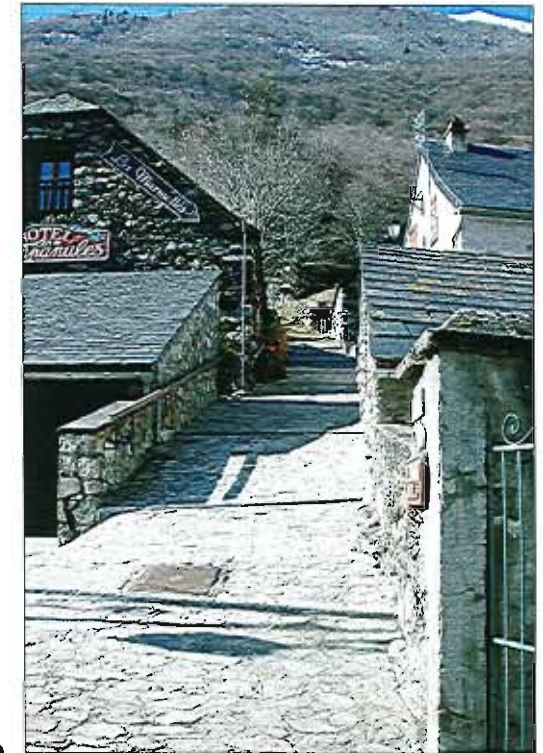
# Les espaces publics



Rue et place principale  
avec fontaine



Ruelles en pente



Place de l'église

## Les espaces publics



Aire de jeux du quartier bas et escalier qui fait le lien avec la partie haute du village

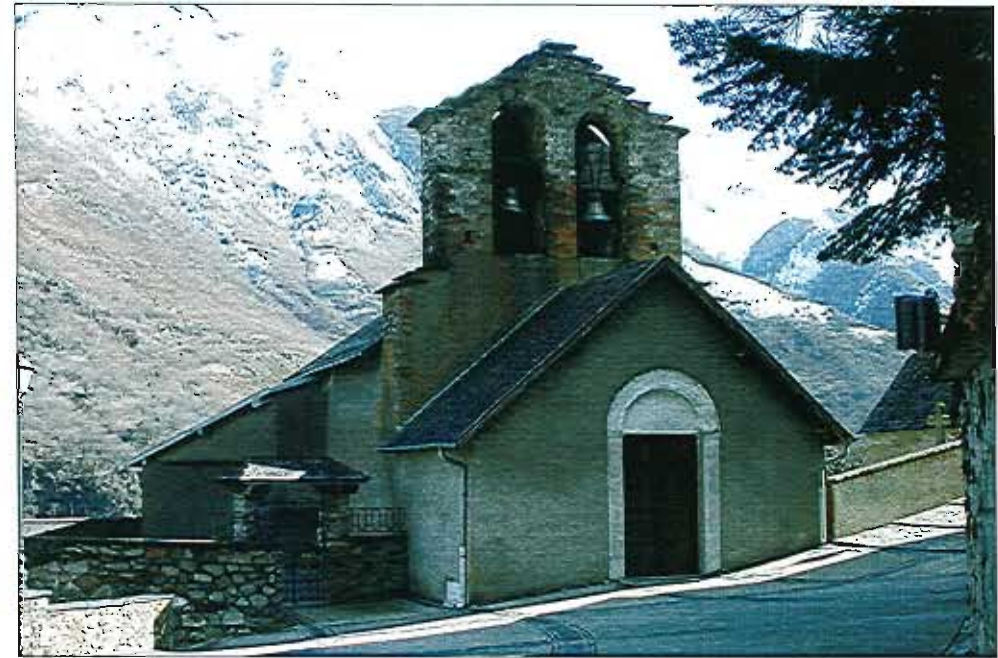


Nouvelle place dans le quartier bas récent

# Les bâtiments publics



Mairie



Eglise et cimetière

Ils sont tous le long de la rue principale qui constitue ainsi l'espace public majeur du village, en position de balcon sur la vallée



Halle

## Une petite pression foncière

Les secteurs de dépôt de permis de construire et de certificats d'urbanisme sont répartis autour du village.

Les zones de grange font l'objet de demandes aussi nombreuses que le village proprement dit.

# ***RESEAUX ET DONNEES TECHNIQUES***

***Desserte de toutes les zones urbanisées en eau potable***

***Le choix de l'assainissement collectif pour le village***

***Déchets gérés en intercommunalité***

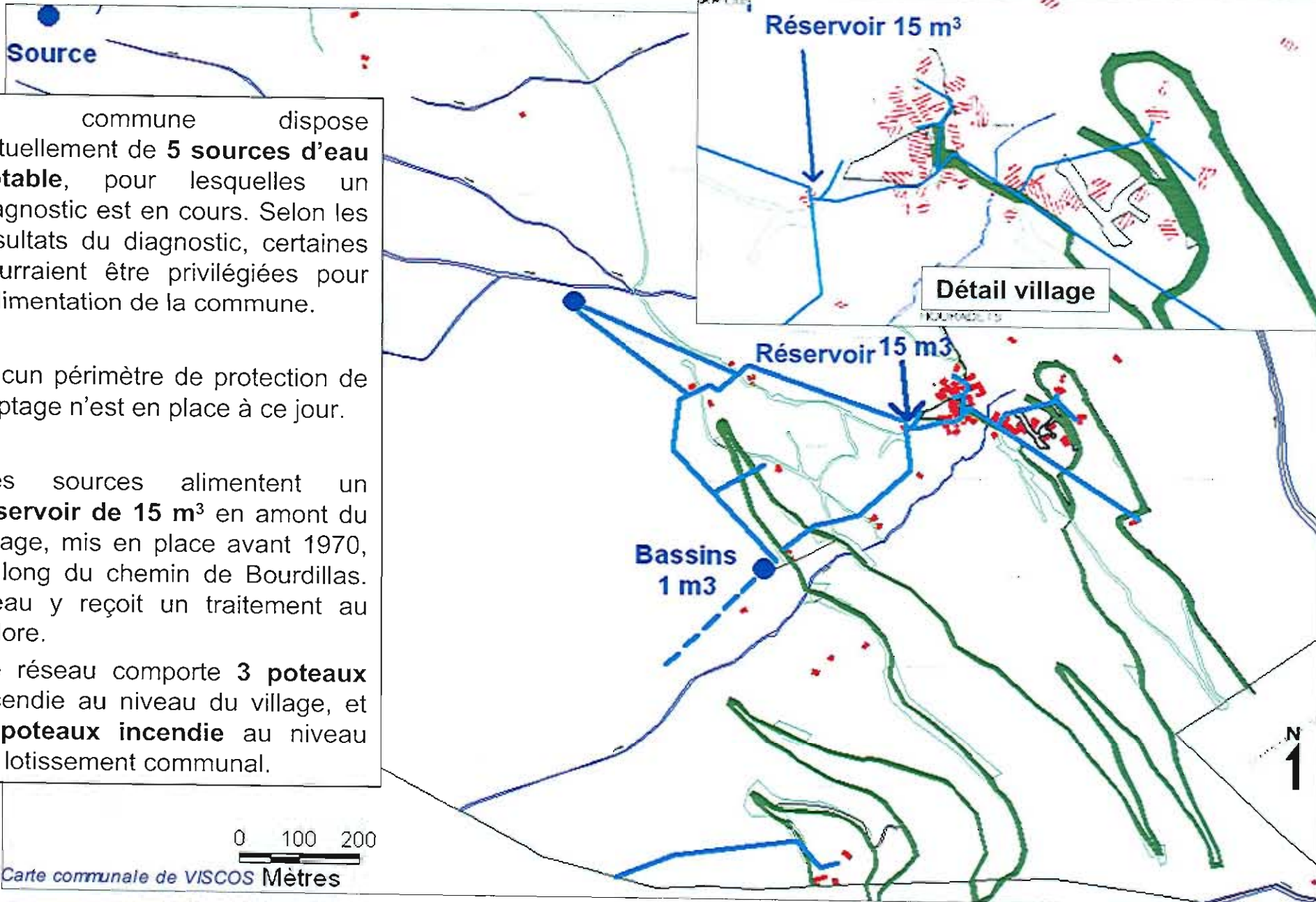
***Une petite desserte routière en impasse***

***Les servitudes***

***L'intercommunalité***

***Bilan de la carte communale***

## Réseaux : adduction d'eau potable



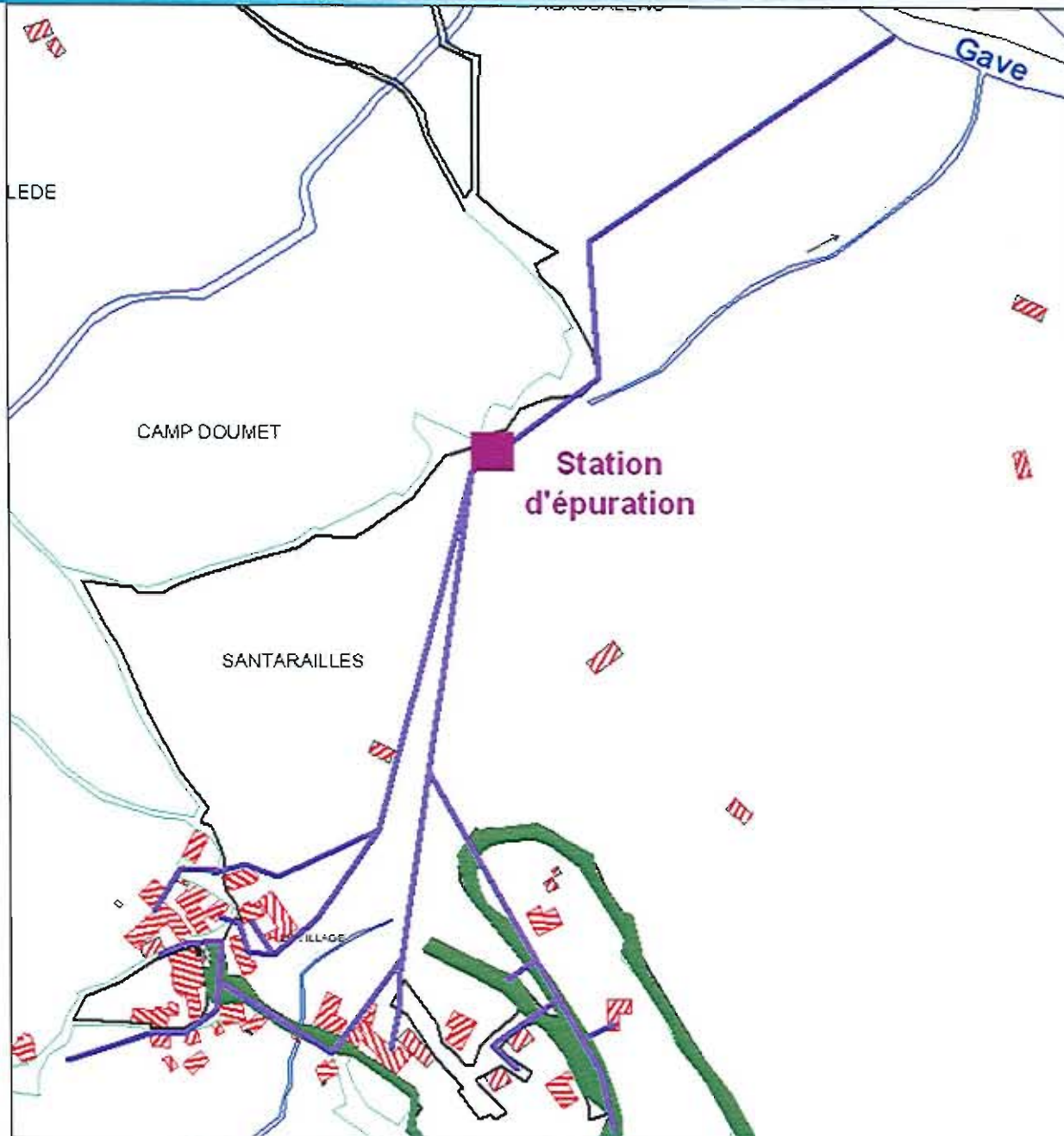
La commune dispose actuellement de **5 sources d'eau potable**, pour lesquelles un diagnostic est en cours. Selon les résultats du diagnostic, certaines pourraient être privilégiées pour l'alimentation de la commune.

Aucun périmètre de protection de captage n'est en place à ce jour.

Ces sources alimentent un **réservoir de 15 m<sup>3</sup>** en amont du village, mis en place avant 1970, le long du chemin de Bourdillas. L'eau y reçoit un traitement au chlore.

Ce réseau comporte **3 poteaux incendie** au niveau du village, et **2 poteaux incendie** au niveau du lotissement communal.

# Réseaux assainissement



La commune a choisi l'assainissement collectif pour le village. 7 habitations isolées au dessus du village sont aussi desservies;

Un schéma directeur d'assainissement est en cours de réalisation par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

L'ensemble du réseau se déverse dans une station d'épuration mise en service en 1980, d'une capacité de 110 équivalents - habitants. Les capacités de la station sont régulièrement dépassées.

## Déchets

La commune de VISCOS adhère au **Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères**.

Le ramassage a lieu deux fois par semaine. Les déchets sont ensuite transférés vers Pierrefitte puis vers la décharge de Poueyferré.

Le tri sélectif sera mis en place en mai 2006.

L'apport volontaire de déchets s'effectue à la déchetterie de VIELLA à 8 kilomètres

Une benne de récupération du verre est en place en bordure de la RD 921, à proximité de l'accès à VISCOS.

Les encombrants sont évacués une fois par mois sur rendez-vous.

# Réseau de circulation

Cette route se prolonge par **8 km 430 de voie communale** et rejoint la RD12 sur la commune de GRUST, cette dernière dessert le domaine skiable de LUZ-ARDIDEN. Seuls 3 km sont entretenus en hiver, jusqu'au gîte. De cette voie partent des pistes forestières pour desservir le forêt communale et des pistes privées vers des granges.




Le village est desservi par les transports scolaires vers les écoles de Luz et Esquièze. Le bus pour le lycée d'Argelès passe uniquement sur la départementale de la vallée.

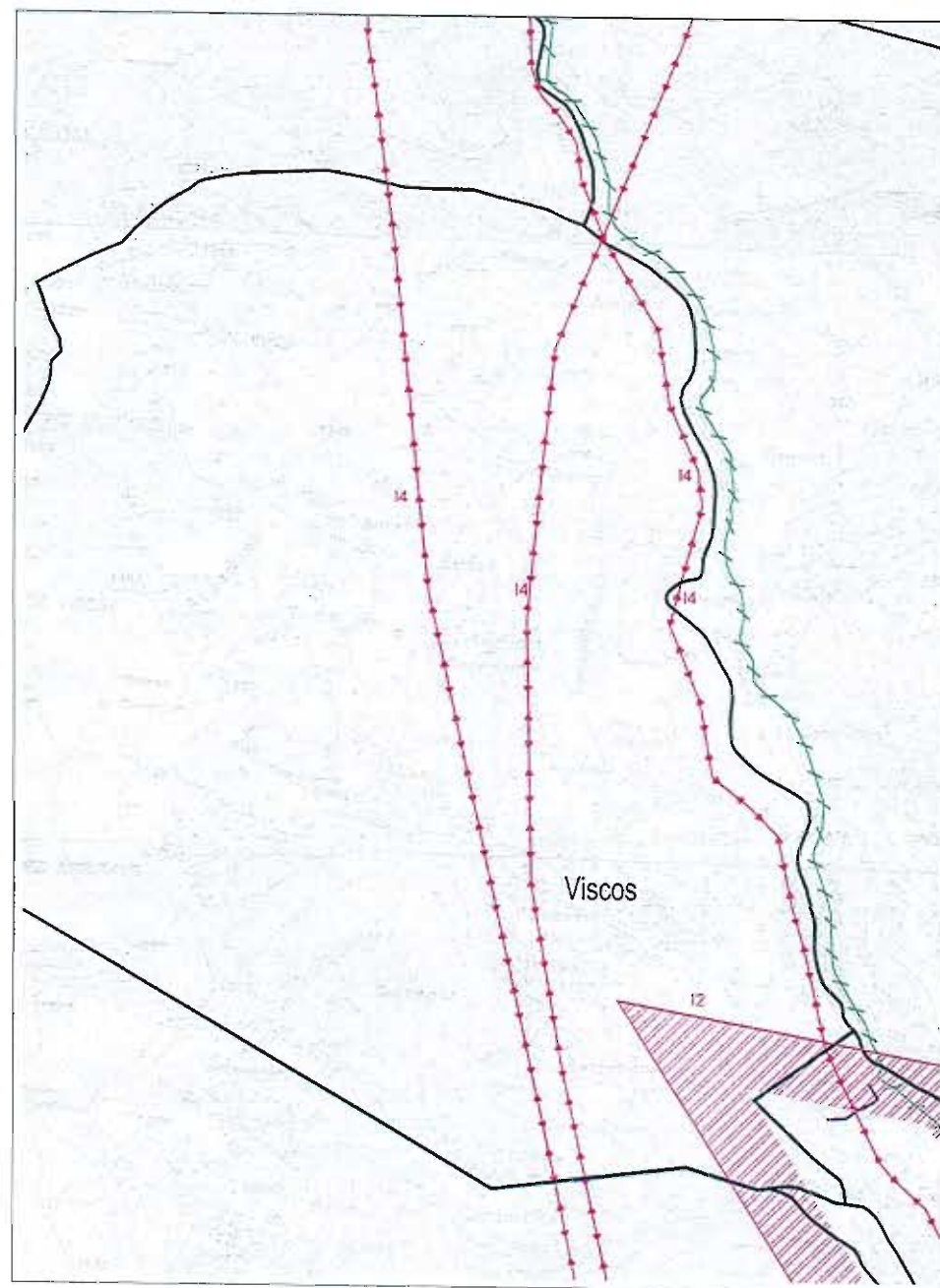
Le village est desservi par la **RD 149**, petite route de montagne assez étroite, qui ne dessert pas d'autre village. Son embranchement sur la RD 921 (fond de la vallée, entre Pierrefite - Nestalas, Luz-Saint-Sauveur et Gavarnie) se fait sur la commune de SALIGOS, à environ **2,1 km** du cœur du village de VISCOS.



# Servitudes

L'emprise de ces servitudes est limitée sur la commune.

PT <sub>3</sub>	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	
I <sub>4</sub>	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	
I <sub>2</sub>	Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie des marées des lacs et des cours d'eau en faveur des concessionnaires d'ouvrages déclarés d'utilité publique. La commune se trouve à l'intérieur du périmètre de concession des chutes de Luz 1 Luz 2 et Pont de la Reine	



## **Commission syndicale de la vallée de Barèges**

Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)

Siège : Mairie 65120 LUZ SAINT SAUVEUR

Regroupe 17 communes, 3335 habitants

Compétences : Gestion des biens indivis des 17 communes membres

## **SIRTOM du Pays de Luz**

Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)

Siège : Mairie 65120 LUZ SAINT SAUVEUR

Regroupe 15 communes, 2878 habitants

Compétences : Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

## **SIVOM du Pays Toy**

Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM)

Siège : SIVOM du Pays Toy, place du 8 mai, 65120 LUZ SAINT SAUVEUR

Regroupe 17 communes des Hautes-Pyrénées, 3335 habitants

Compétences : maîtrise d'ouvrage de la construction du futur abattoir, et gestion ; soutien au fonctionnement de la section sport - étude du collège de Luz ; contrôle de l'assainissement non collectif ; autres

## Intercommunalité

### **Syndicat d'électrification et ramassage scolaire de Luz**

Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)

Siège : Mairie 65120 BAREGES

Regroupe 15 communes, 2645 habitants

Compétences : électrification des communes adhérentes ; ramassage et transport des élèves des écoles publiques.

### **Syndicat d'équipement et de modernisation des thermes de Barèges**

Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)

Siège : Mairie 65120 BAREGES

Regroupe 10 communes, 2105 habitants

Compétences : modernisation et exploitation des thermes de Barèges, et des thermes de Barzun, après concession par bail dans les deux cas

### **Syndicat mixte du pays de la vallée des Gaves**

Syndicat mixte ouvert

Siège : syndicat mixte du pays de la vallée des Gaves, Porte des Vallées, 65400 AGOS - VIDALOS

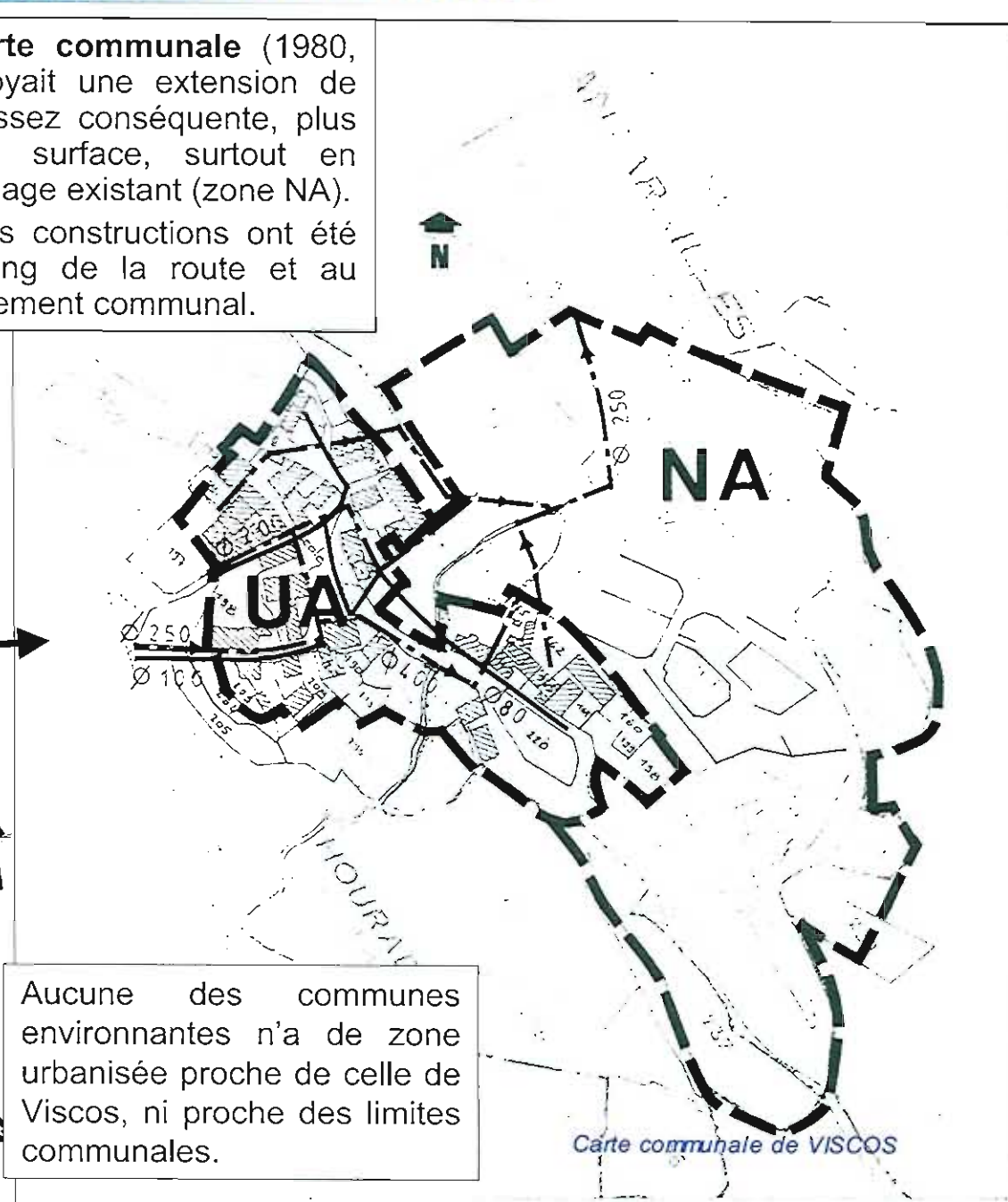
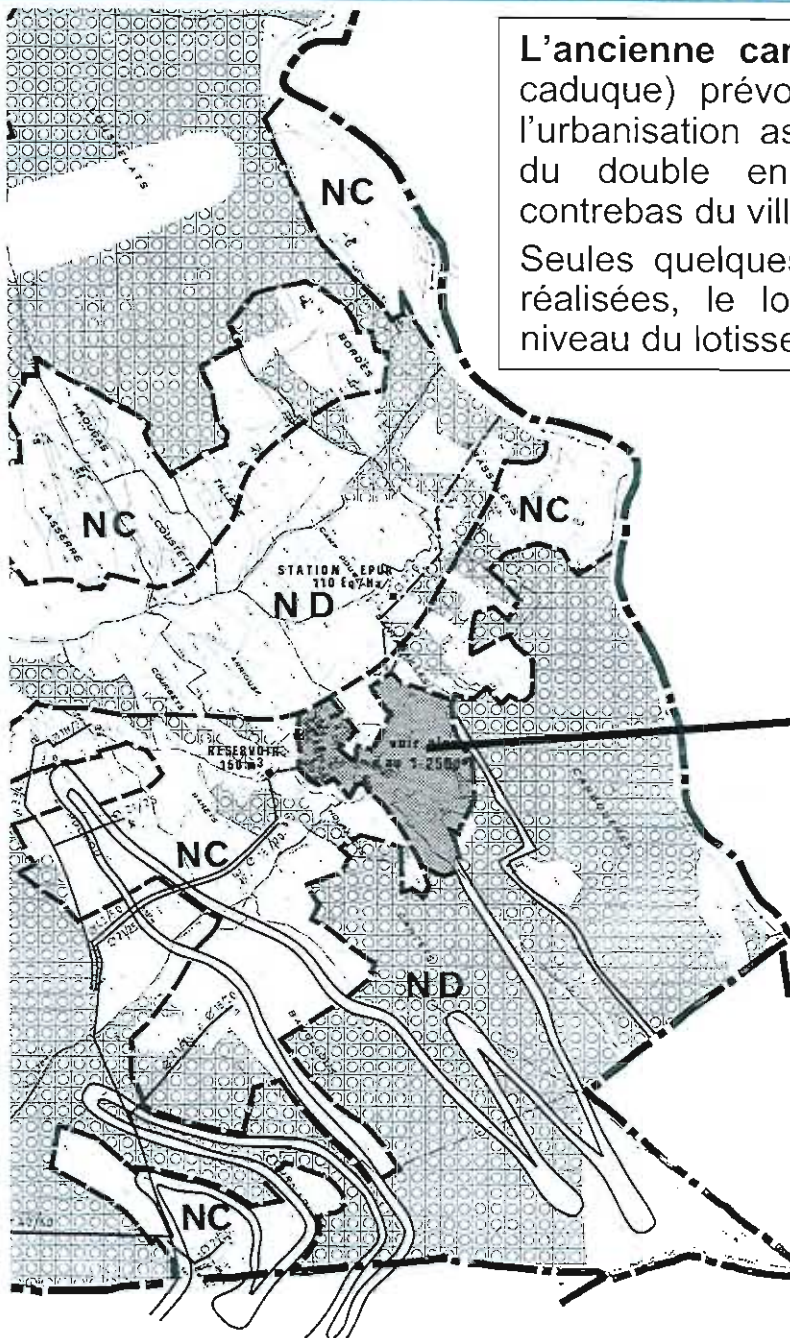
Regroupe 9 groupements intercommunaux et le Conseil Général 65, 39987 habitants

Compétences : préfiguration et fonctionnement du pays (contractualisation, coordination, concertation, animation, etc.)

La commune subventionne le **SIVOM de l'Ardiden**, mais n'y appartient pas

## Bilan de la carte communale

L'ancienne carte communale (1980, caduque) prévoyait une extension de l'urbanisation assez conséquente, plus du double en surface, surtout en contrebas du village existant (zone NA). Seules quelques constructions ont été réalisées, le long de la route et au niveau du lotissement communal.



Aucune des communes environnantes n'a de zone urbanisée proche de celle de Viscos, ni proche des limites communales.

Carte communale de VISCOS

# L'AVENIR ...

**Projets**

**Prévisions de développement**

**Synthèse et enjeux**

# Projets communaux et intercommunaux

Aucun projet intercommunal ne concerne directement le territoire de Viscos ; cependant des aménagements du domaine skiable de Luz - Ardiden sont réalisés régulièrement.

## Les projets de la municipalité de VISCOS :

- réalisation d'une rue pour desservir un parking et le Nord du village,
- réaménagement du cheminement piéton entre la partie haute et la partie basse du village,
- mise aux normes des réseaux d'eau potable et d'assainissement,
- extension du cimetière,
- revalorisation des terres agricoles,
- amélioration des bâtiments de l'ancienne auberge communale,
- mise en place d'un lotissement communal pour favoriser l'installation des jeunes qui travaillent dans la vallée.

# Prévisions de développement

## Prévisions démographiques pour la commune

A titre indicatif, la croissance moyenne annuelle de population entre 1990 et 2006 a été d'environ + 1 personne par an, grâce à un solde migratoire positif.

**Ce type de croissance (environ 2% par an) entraîne à échéance de 10 ans un besoin de 4 logements supplémentaires.**

*Méthode de calcul :*

$47 \text{ habitants} \times (2\% \text{ par an} \times 10 \text{ ans}) = 9,4$

$10 / 2,6 \text{ (personnes par logement)} = 3,85 \text{ logements}$

## Souhaits de la collectivité

La collectivité souhaite accueillir de nouveaux habitants et surtout favoriser l'installation de familles travaillant dans la vallée, en ayant la maîtrise du foncier (lotissement communal), tout en cherchant une évolution raisonnée des zones constructibles.

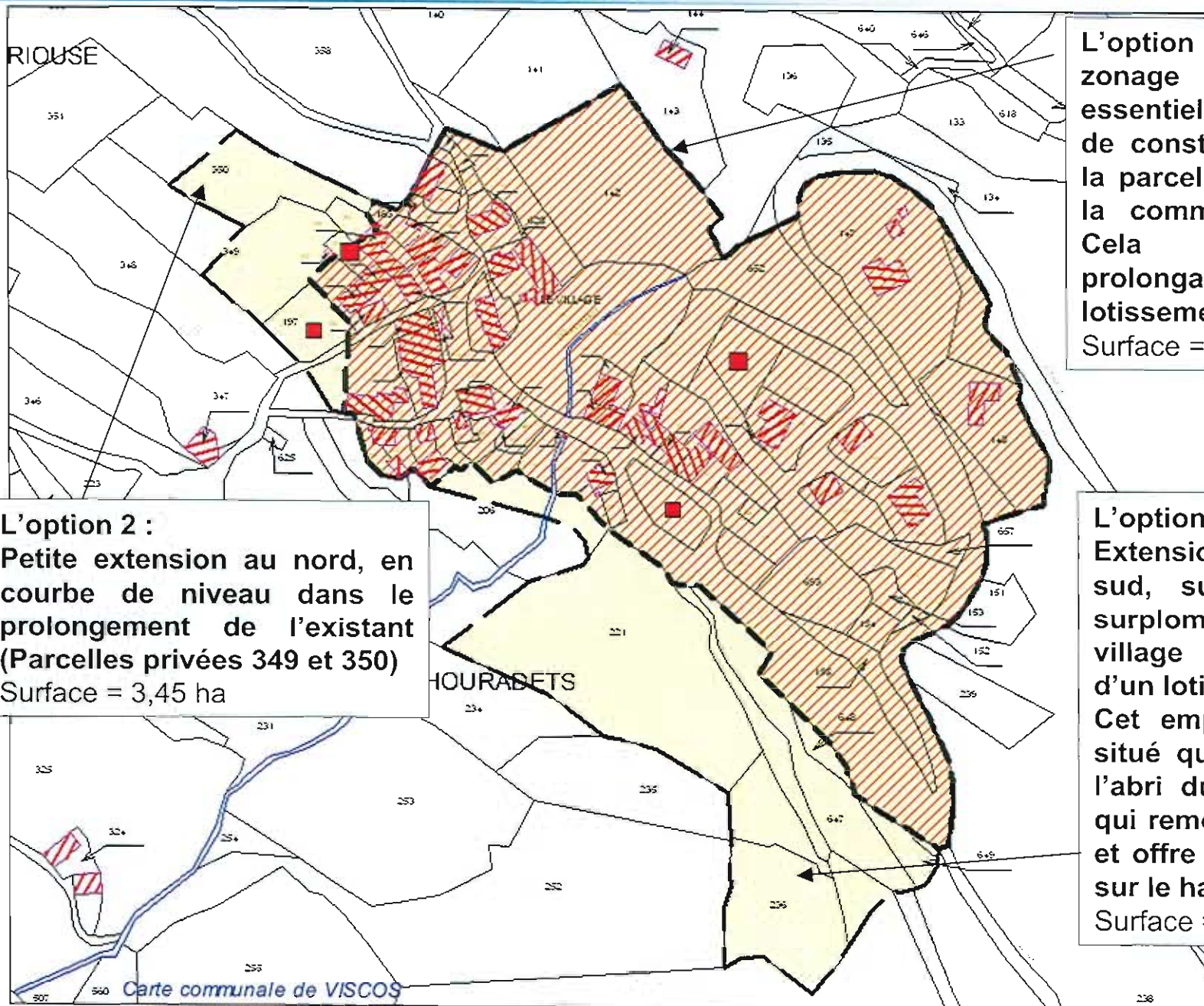
## Synthèse et enjeux

Nous retiendrons plus particulièrement, dans l'objectif d'une évolution des zones constructibles :

- des contraintes du point de vue risques, surtout une zone de risque pour les chutes de blocs au Sud du village,
- un environnement de qualité : un paysage montagnard typique, du Gave jusqu'au sommet des estives, où le village est accroché dans un versant très abrupt, mais avec un enfrichement aux portes du village
- des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectifs en place, des mises aux normes sont prévues à moyen terme pour ces réseaux et pour la station d'épuration,
- la disparition complète de l'activité agricole, mais un projet de relance de l'activité par l'installation d'un jeune agriculteur,
- une petite activité touristique sur place,
- un habitat très groupé, et plusieurs granges isolées (10) transformées en résidence secondaire ou habitat permanent,
- un projet de désenclavement du nord du village par un nouvel accès,
- une réflexion en cours sur l'aménagement du village avec le CAUE.

## **CHOIX DE LA COLLECTIVITE ET ZONAGE RETENU**

## Zonage proposé : 3 options ont été étudiées

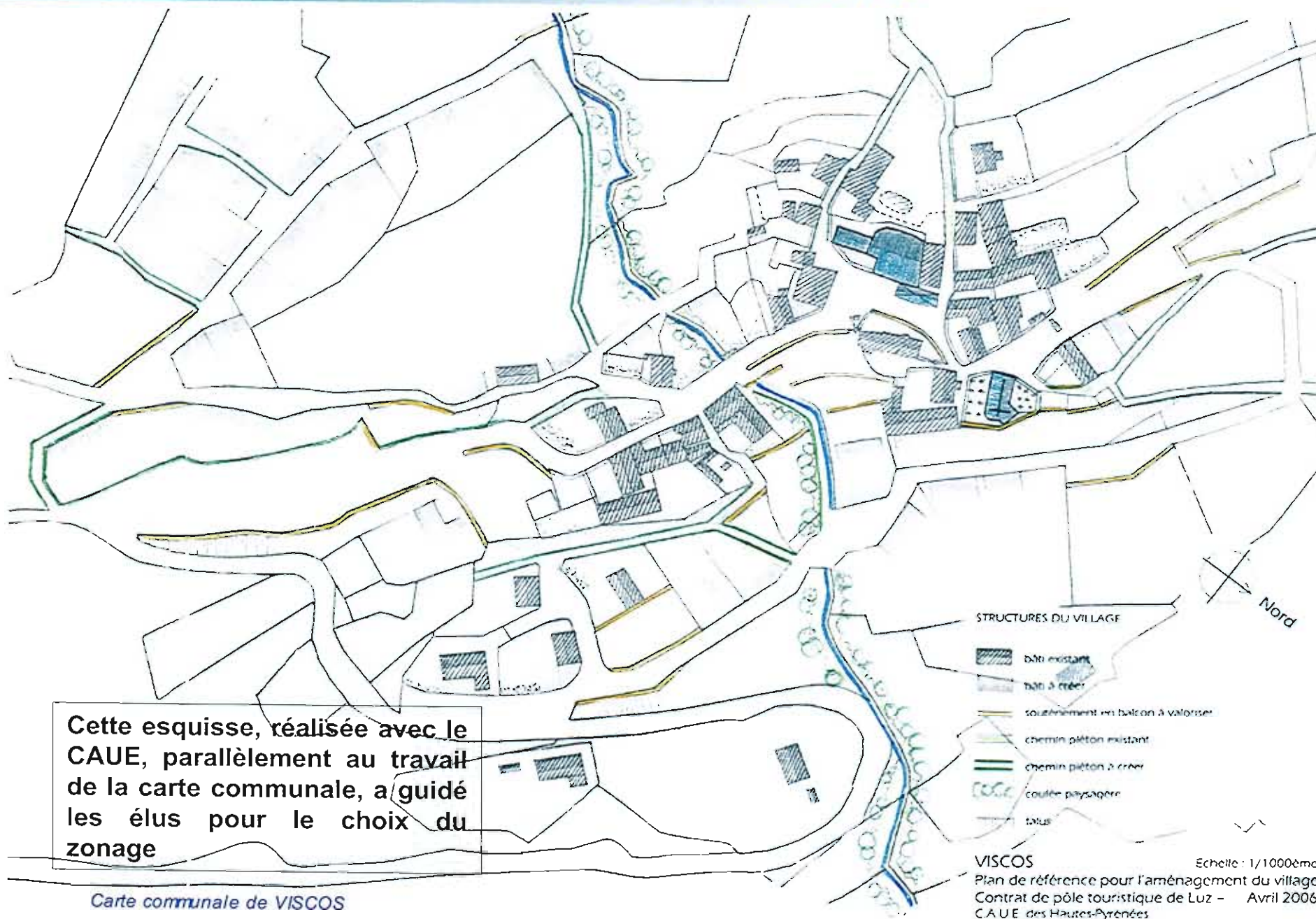


L'option 1, la plus proche du zonage ancien, avec essentiellement la possibilité de construire 3 maisons sur la parcelle 142 appartenant à la commune, sous l'église. Cela constituerait une prolongation nord du premier lotissement communal.  
Surface = 3,15 ha

L'option 2 :  
Petite extension au nord, en courbe de niveau dans le prolongement de l'existant (Parcelles privées 349 et 350)  
Surface = 3,45 ha

L'option 3 :  
Extension significative au sud, sur un petit plateau surplombant l'entrée du village par l'intermédiaire d'un lotissement communal. Cet emplacement est mieux situé que le précédent car à l'abri du vent froid du nord qui remonte la vallée en hiver et offre une vue plus ouverte sur le haut de la vallée.  
Surface = 4,43 ha

# Esquisses du CAUE

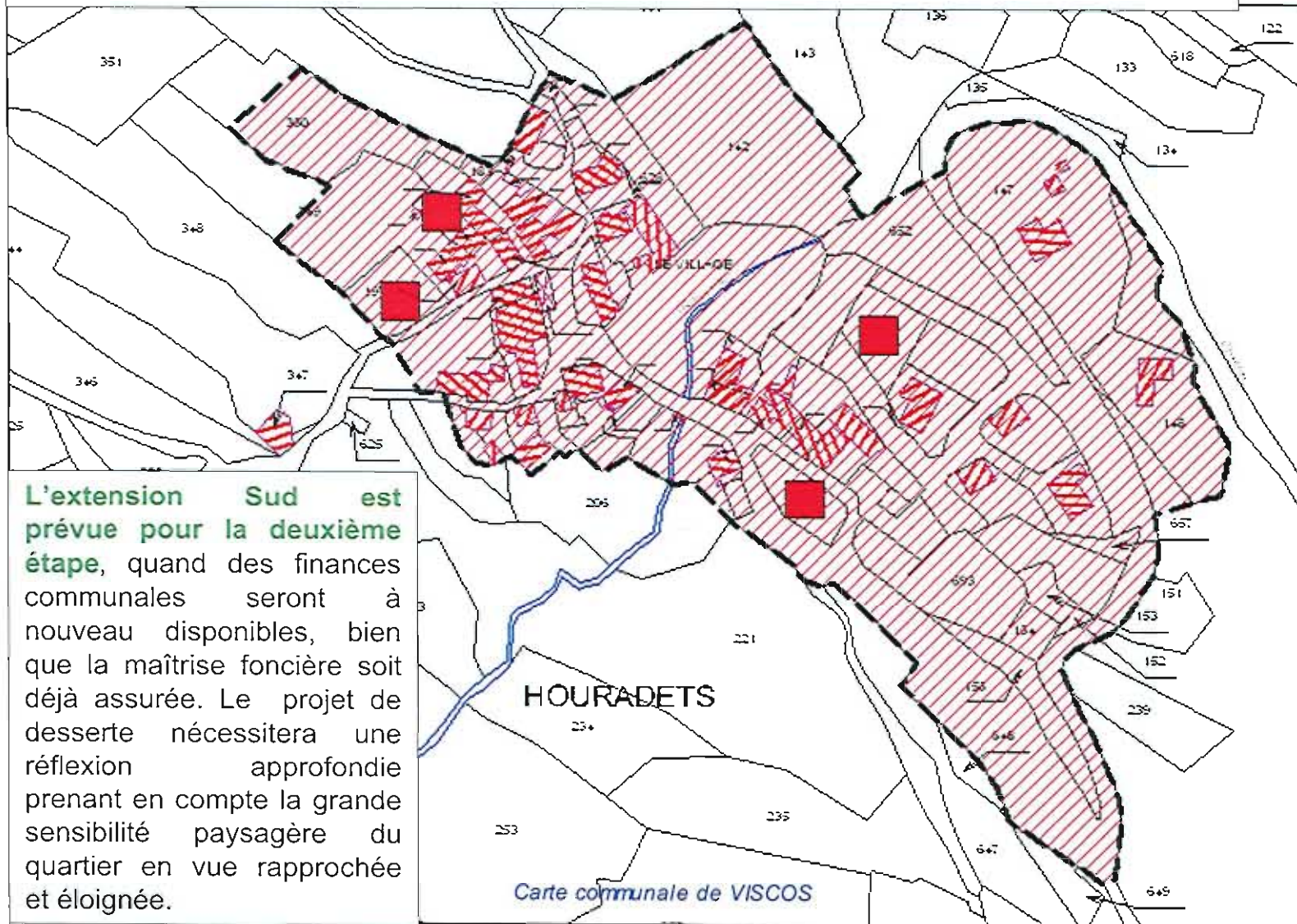


Cette esquisse, réalisée avec le CAUE, parallèlement au travail de la carte communale, a guidé les élus pour le choix du zonage

Carte communale de VISCOS

## Zonage retenu

Les élus ont élaboré un projet global sur le village et ont choisi de le réaliser en deux étapes car des créations coûteuses de voiries sont nécessaires et des mises à niveau des réseaux d'eau et d'assainissement vont aussi mobiliser les finances communales dans les années à venir.

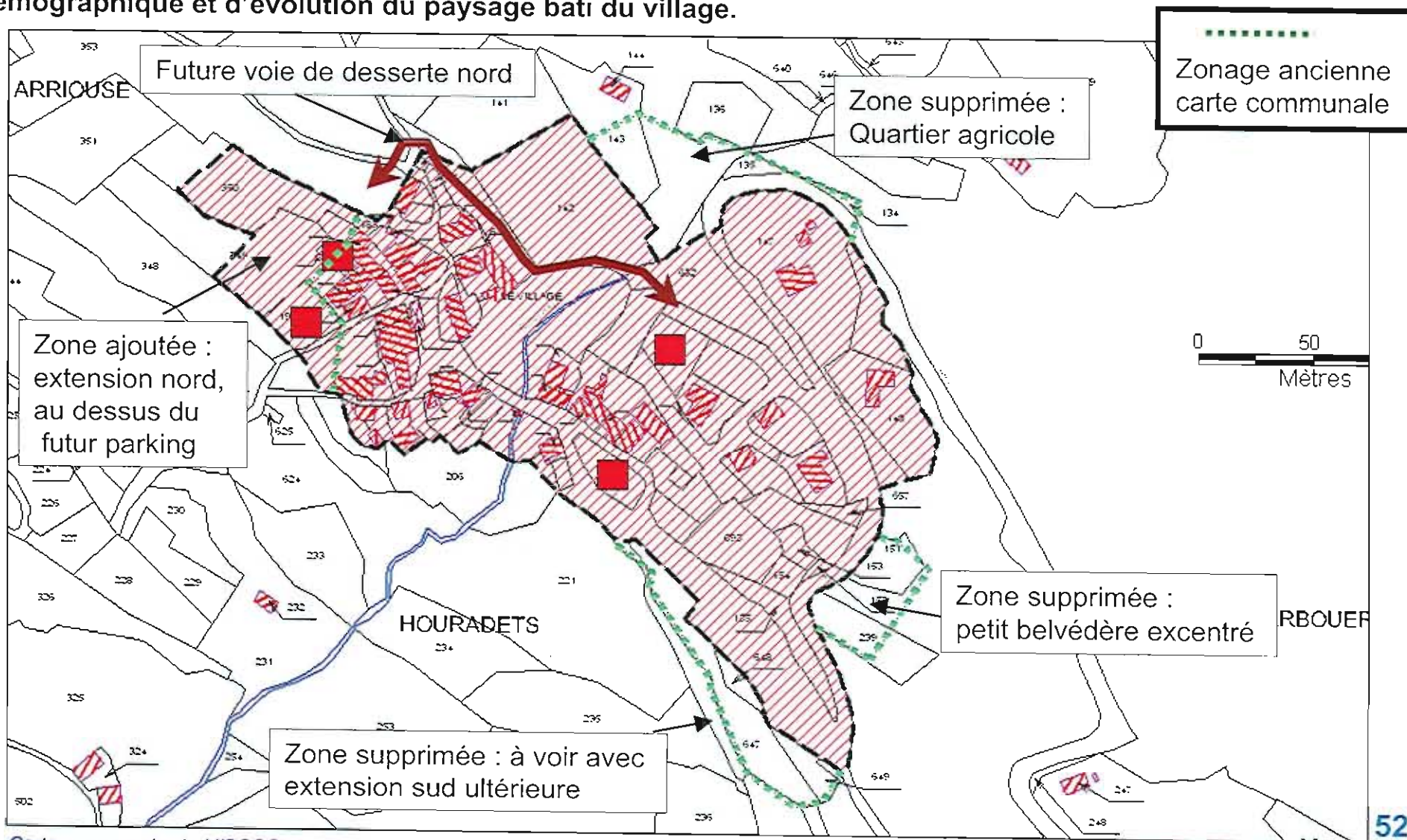


L'extension Sud est prévue pour la deuxième étape, quand des finances communales seront à nouveau disponibles, bien que la maîtrise foncière soit déjà assurée. Le projet de desserte nécessitera une réflexion approfondie prenant en compte la grande sensibilité paysagère du quartier en vue rapprochée et éloignée.

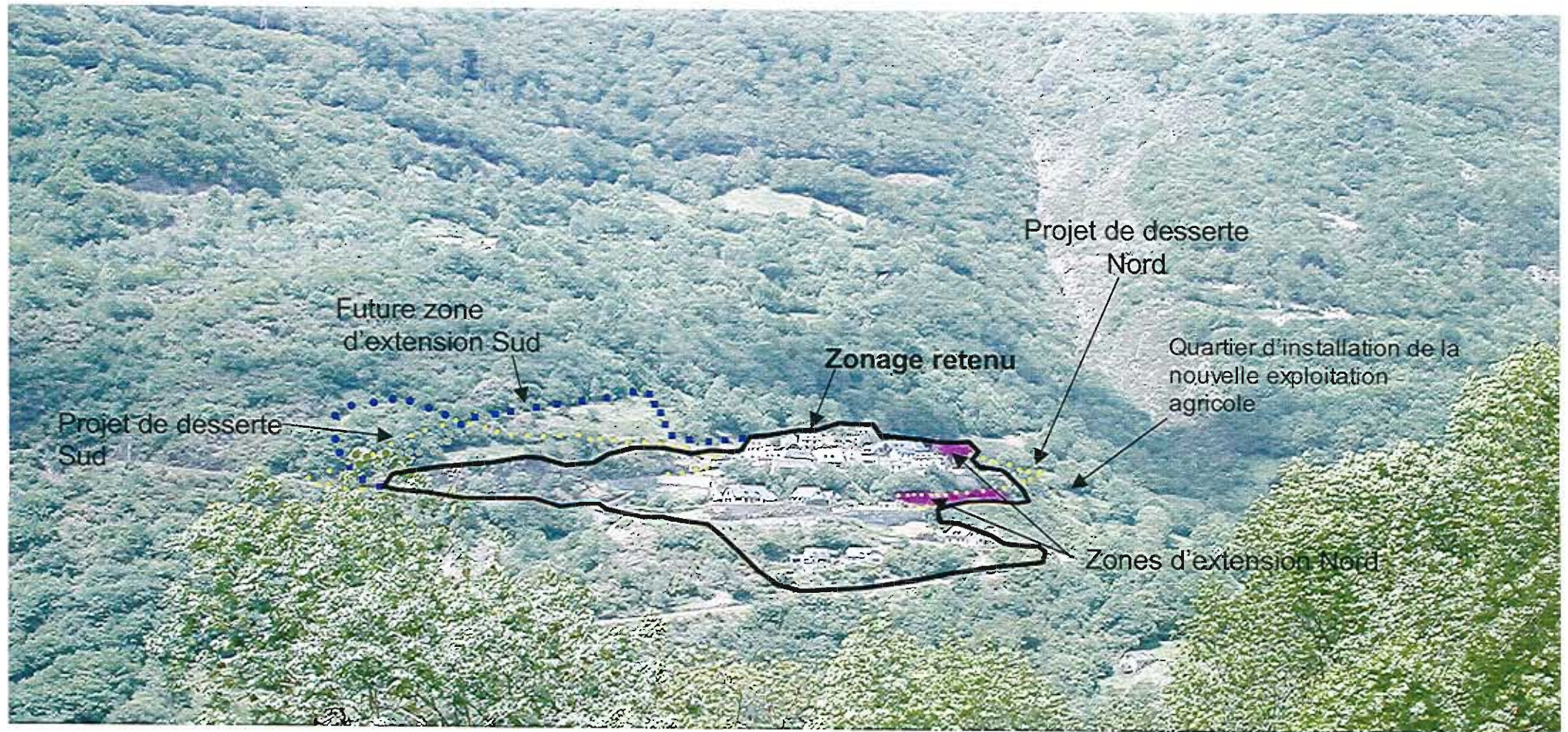
**Les options 1 et 2 ont été retenues**. En effet ces nouvelles zones constructibles s'articuleront autour, et seront desservies par, une nouvelle voie qui, à partir du lotissement actuel, désenclavera le nord du village. Cette voie, avec création d'un nouveau parking, facilitera la fréquentation touristique en haute saison et l'accès aux maisons de ce quartier en hiver. Cette voie sera aussi plus opérationnelle pour l'installation du jeune agriculteur dans ce secteur.

# Evolution du zonage entre les deux cartes communales

Au regard des évolutions récentes des permis de construire et de la croissance démographique de Viscos, **le zonage choisi est tout à fait modeste et réaliste car il tient compte des dépenses nécessaires sur les réseaux.** C'est l'extension future au Sud qui aura un réel impact en terme de développement démographique et d'évolution du paysage bâti du village.



# Les zones constructibles



Zonage reporté approximativement sur photographie prise depuis Chèze

## Quartier Nord



**Zone constructible  
située sous l'église**  
Vue vers le nord



Vue vers le sud

**Zone constructible au nord du village**

Vue vers le nord



# Quartier Sud



Vue du plateau depuis l'entrée du village

Plateau au Sud-ouest du village



Vue sur le village depuis le plateau

## **INCIDENCE DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT**

# Incidence sur l'environnement

**Le milieu naturel** : les zones d'urbanisation future sont des prés de fauche plus ou moins à l'abandon avec quelques fourrés et petites haies, sans enjeu identifié en terme de patrimoine naturel.

Les boisements et les secteurs de ruisseaux ne sont pas concernés. L'avenir de quelques haies, arbres isolés ou bosquets pourrait être remis en cause par ces aménagements. Il s'agira donc d'une évolution de milieux agricoles en cours de fermeture vers des surfaces bâties imperméabilisées et des jardins.

**Le paysage** : les principales caractéristiques paysagères qualitatives de la commune (paysages de montagne ; urbanisation groupée du vieux village ; église en bord de relief, ruelles...) ne seront pas affectées de façon significative par le choix des zones constructibles. En effet ces zones représentent un pourcentage infime de la superficie communale et sont accolées à l'urbanisation actuelle. Cependant l'impact visuel de l'urbanisation sera plus prégnant car elle sera plus étendue.

La sensibilité paysagère est très forte du fait de la localisation sur un versant, aussi bien depuis certains points de vue internes ou proches du village que depuis des points de vue plus éloignés dans la vallée tel le village de Chèze situé en vis-à-vis. Une recherche d'intégration maximale des aménagements sera indispensable aussi bien pour les voies (talus et murs de soutènements soignés) que pour les constructions qui devront s'adapter à la pente et non pas l'inverse et respecter quelques règles architecturales et d'urbanisme (cf § urbanisation ci-après).

**Les risques** : au regard des risques naturels le zonage retenu ne présente aucune incidence.

**La capacité des réseaux** : elle n'est pas de nature à contraindre les extensions urbaines mais des investissements importants sont nécessaires pour mettre à niveau ces réseaux. C'est la raison pour laquelle la municipalité a souhaité différer à une prochaine révision de la carte communale l'extension sud de la zone constructible.

# Incidence sur l'environnement

**L'urbanisation** : le vieux village a déjà connu deux extensions situées sur des paliers inférieurs dans les lacets de la route d'accès. Ces réalisations respectent assez l'architecture locale ; les deux traits qui les distinguent du bâti ancien sont l'implantation en milieu de parcelle (pas de mitoyenneté ni de proximité des bâtis) et le rapport à la pente qu'elles n'épousent pas (des plateformes ont été creusées).

La coupure physique entre le haut (ancien) et le bas (récent) se retrouve aussi dans les liens sociaux.

Les futures extensions, si elles tirent les leçons du passé récent, devraient permettre de réaliser un tissu urbain global plus cohérent en travaillant :

- la densité et l'articulation des bâtis à l'espace public (reprise de l'agencement traditionnel du bâti),
- les aspects extérieurs : gabarit des maisons et des toitures, coloris et matériaux des façades...,
- la complémentarité des cheminements véhicules et piétons afin de bien relier tous les quartiers entre eux et de préserver certains espaces sans véhicules.

**L'agriculture** : elle n'est plus présente sur la commune, par contre un projet d'installation d'un jeune agriculteur au nord du village est en cours et le zonage en tient compte.

La surface de terrain agricole qui devient urbanisable reste négligeable au regard des surfaces de même nature qui restent sur la commune. L'évolution de la zone urbanisée n'influera pas sur l'évolution de l'activité agricole dans la commune bien qu'il s'agisse de terrains proches du village.